

## **PLAN**

Dédicaces

Remerciements

Introduction Générale.....	1
Première partie : cadre théorique et méthodologique.....	3
<b>Chapitre I : Cadre théorique.....</b>	<b>3</b>
1. Problématique.....	3
2. Objectifs.....	4
3. Hypothèses.....	5
4. Définition des concepts.....	5
5. Revue de la littérature.....	7
6. Cadre d'étude.....	10
<b>Chapitre II : Méthodologie.....</b>	<b>3</b>
1. Les personnes ressources.....	12
2. La recherche documentaire.....	12
3. La collecte des données.....	13
4. Les difficultés rencontrées.....	15
<b>Chapitre III : Les handicapés moteurs.....</b>	<b>17</b>
1. Définitions et quelques causes du handicap moteur.....	17
2. Situation sociale.....	18
3. Situation économique.....	19
4. La formation suivie de l'insertion socio-économique.....	20
4.1 La formation.....	20
4.2 L'insertion socio-économique.....	21

<b>Deuxième partie : Le Projet d'appui à l'insertion ou la réinsertion des personnes handicapées motrices dans la ville de Dakar.....</b>	<b>25</b>
<b>Chapitre I : Présentation du projet .....</b>	<b>25</b>
1. Les partenaires.....	25
1.1 COOPI.....	25
1.2 L 'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS).....	26
2. Mise en œuvre.....	28
3. Description détaillée.....	29
4. Les ressources humaines et matérielles .....	32
<b>Chapitre II : Le premier volet du projet : la formation professionnelle.....</b>	<b>33</b>
1. Justification.....	33
2. Les filières.....	33
2.1Description.....	33
2.2Les critères d'accès.....	35
3. Les apprenants.....	35
3.1Les effectifs.....	35
3.2 Cursus scolaire et âge.....	37
3.3Autres caractéristiques.....	39
4. L'organisation des enseignements.....	41
4.1 Déroulement des cours.....	41
4.2 Les modes d'évaluation.....	43
4.3 Les résultats.....	44
4.4 Les difficultés.....	46

<b>Chapitre III : La phase essentielle du projet :</b>	
l'insertion par le micro crédit.....	48
1. Présentation.....	48
2. Les différentes types de crédit.....	48
3. Les modalités d'octroi de crédit.....	49
3.1Le processus d'obtention .....	49
3.2Les remboursements.....	49
4. Les financements.....	50
4.1Caractéristiques des demandes.....	50
4.2Les demandes accordées.....	52
4.3Les demandes rejetées.....	57
4.4Les demandes ajournées.....	60
5. Les blocages notés.....	64
6. Bilan du projet.....	64
6.1Au niveau de la formation professionnelle.....	64
6.2Au niveau de l'insertion par le micro crédit.....	66
6.3Au niveau global.....	68
<b>Conclusion.....</b>	<b>70</b>

## **Listes des sigles ou abréviations**

<b>ANHMS</b>	:	Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal
<b>BIT</b>	:	Bureau International du Travail
<b>ACS</b>	:	Association des Couturiers du Sénégal
<b>CFA</b>	:	Centre de Formation Artisanale
<b>CMS</b>	:	Crédit Mutuel du Sénégal
<b>COOPI</b>	:	Cooperazione Internazionale
<b>EIC</b>	:	Ecole Internationale de COIFFURE
<b>Projet COOPI</b>	:	Projet d'Appui à l'insertion ou la réinsertion des personnes handicapées motrices dans la ville de Dakar
<b>OIT</b>	:	Organisation Internationale du Travail
<b>ONU</b>	:	Organisation des Nations Unies
<b>SATECH</b>	:	Société Africaine de Technologie

## **INTRODUCTION GENERALE**

Toute société est hétérogène. Les différences humaines sont normales. Des handicapés moteurs, sensoriels, mentaux...vivent au côté de valides. Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de mille neuf cent quatre-vingt huit (1988), les Sénégalais handicapés représentent cent trente quatre mille sept cent quatre vingt douze (134.792) personnes. Les handicapés moteurs constituent le quart (1/4) de ces personnes soit trente deux mille quatre vingt dix (32.090) individus.

Bien que ne disposant pas totalement de toutes leurs capacités physiques, les personnes déficientes motrices sont des citoyens à part entière. A cet égard, elles ont droit à l'éducation, à la formation, à l'exercice d'un travail décent et convenable, dans le but d'avoir une certaine indépendance économique et participer à l'effort de développement de la nation. Seulement, du fait de la crise économique que traverse le Sénégal à l'image de tous les pays en voie de développement, il existe des obstacles qui empêchent la réunion des conditions requises favorisant cette participation.

Dans les zones urbaines comme Dakar, l'exclusion des handicapés est un phénomène courant. Le handicap mène presque irréversiblement à la mendicité, à la prostitution... Pour un grand nombre de handicapés moteurs, trouver un emploi relève du domaine de l'impossible. Et pour ceux qui arrivent à en trouver, il s'agit la plupart du temps d'un travail non valorisant et peu rétribué. Certes, les handicapés peuvent rencontrer des difficultés dans l'exercice de certaines activités mais cela ne saurait être un prétexte pour les écarter de la vie socio-économique. Il revient à la société de prendre en compte ces difficultés.

Selon la Règle numéro quinze (15) des vingt deux (22) Règles pour l'égalisation des chances des handicapés «c'est aux Etats qu'il incombe de créer le

cadre législatif dans lequel s'inscrit l'adoption de mesures destinées à permettre la pleine participation des handicapés et à leur assurer des chances véritablement égales ».

Déjà, de nombreux pays ont entrepris d'éliminer ou de réduire les barrières empêchant la pleine participation des handicapés moteurs à la vie de la collectivité.

En Europe, la France et la Belgique fixent aux entreprises un quota de personnes handicapées à employer et une prime est allouée à celles qui recrutent un nombre de personnes supérieur au quota fixé par la loi.

En Amérique latine, l'Argentine accorde une assistance financière aux personnes handicapées qui démarrent une activité économique et au Costa Rica, les employeurs doivent fournir des installations qui permettent à tous les travailleurs, y compris les personnes handicapées, de travailler et de progresser dans l'emploi.

En Afrique, tout près de chez nous, le Burkina Faso réduit les droits de patente et autres impôts applicables aux artisans handicapés en fonction du degré de leur invalidité.

Qu'en est-il du Sénégal ? Nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse à cette question. Nous tenterons d'abord de faire un état des lieux et ensuite, nous arrêterons sur un cas de prise en charge de handicapés, à savoir le « Projet d'appui à l'insertion et à la réinsertion des personnes handicapées motrices de la ville de Dakar ». Cependant, nous allons nous intéresser uniquement au volet insertion de ce dit projet.

## **PREMIERE PARTIE : CADRE GENERAL**

### **Chapitre I**

### **Cadre théorique et conceptuel**

#### *I. Problématique*

En Afrique, la ténacité de préjugés ancestraux et le manque de connaissances des populations sur les capacités réelles des personnes handicapés sont à l'origine de la marginalisation de cette frange de la population. C'est pour contribuer à la diminution partielle ou totale de cette absence d'informations sur le handicap, que nous avons eu à travailler sur les handicapés moteurs, les enfants en particulier. C'était dans le cadre d'un mémoire de maîtrise avec comme thème : "La scolarisation des enfants handicapés moteurs à Dakar : exemple du centre Talibou Dabo de Grand Yoff".

Dans cette étude, les enquêtes menées ont montré que si les handicapés moteurs ont d'énormes difficultés pour aller à l'école, ils ont également beaucoup de mal à se maintenir à l'école et à poursuivre des études. Par ailleurs, les portes de la formation et du marché du travail leur sont si peu ouvertes qu'ils bénéficient que rarement d'un emploi pour participer pleinement à la vie socio-économique du pays.

En effet, sur les quatorze (14) promotions d'élèves sorties de Talibou Dabo, seules onze (11) personnes ont réussi à réussir à l'examen du Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) et dix sept (17) seulement ont pu obtenir le baccalauréat. Selon les informations fournies par l'association des anciens élèves du centre, seuls quelques-uns de ces derniers sont dotés d'un, métier, au prix de beaucoup de difficultés à surmonter. Et il leur reste presque tous à trouver un emploi.

Sensible à la situation des handicapés moteurs et soucieuse de contribuer à leur insertion dans la société, nous avons choisi de rester dans le domaine du handicap et des personnes handicapées pour le mémoire de DEA. Mais, en quittant les enfants pour les adolescents et les adultes.

L'objet de cette nouvelle étude est l'insertion socio-économique des personnes atteintes de déficiences motrices. Quelles sont les possibilités de formation professionnelle qui s'offrent à elles ? Quelles sont les mesures prises pour leur permettre de trouver un emploi dans le marché du travail ? Bénéficient-elles de facilités en matière d'octroi de prêt ou de subvention pour démarrer une activité ?

En somme, la problématique de notre étude sera de voir les mesures qui ont été prises par l'Etat du Sénégal en matière d'insertion des handicapés moteurs conformément au Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées qui avait invité les Etats membres de l'Organisation des Nations unies (O.N.U) « à favoriser l'accès des personnes handicapées au marché ouvert du travail au moyen d'un large éventail de mesures telles que les quotas d'embauche, les postes réservés spécifiquement, l'octroi de prêts ou de subventions aux petites entreprises et coopératives en fonction des situations nationales ».

Dans le but de mener à bien cette étude, nous avons décidé de faire une étude de cas.

## *2. Objectifs*

L'un des grands obstacles de l'insertion sociale et économique des personnes handicapées réside dans la tendance générale à la discrimination de ces personnes de la part de la société. Les proches, les employeurs et même certains handicapés eux-mêmes pensent que le handicap empêche celle ou celui qui en est atteint de travailler, ce qui n'est pas toujours vrai. Une grande partie des handicapés, pour ne pas dire la majorité peuvent sans doute être actifs, sans aucun danger pour leur santé. C'est pourquoi, l'Organisation Internationale du travail (O.I.T) s'est très tôt préoccupée de la situation dans le milieu du travail des personnes handicapées. Déjà en mille neuf cent cinquante cinq (1955), la recommandation numéro quatre-vingt dix neuf (99) sur l'adaptation et la réadaptation professionnelle des invalides a été adoptée. En mille neuf cent soixante six (1966), l'Organisation des Nations Unies (O.N.U), en partenariat avec l'O.I.T, adopte le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce pacte oblige les Etats parties à reconnaître au moyen d'un travail librement choisi ou à accepter de prendre les

mesures nécessaires pour garantir ce droit.

La formation puis l'insertion socio-économique des personnes handicapées apparaissent comme de vieux problèmes. Pourquoi tarde-t-on à y remédier ? Est ce dû à un manque ou à une insuffisance de prise en charge de la part de l'Etat ? A travers un projet déjà ciblé, nous allons essayer de voir comment se déroule l'insertion socioéconomique des personnes handicapées motrices, les avantages qu'elles peuvent tirer de la formation, les difficultés qui entravent leur formation puis leur insertion.

### *3.Hypothèses*

Les règlements en vigueur au Sénégal dans le monde du travail ne favorisent pas une discrimination positive en faveur des handicapés, ce qui pourrait concourir à leur insertion socioéconomique.

En tout cas, il est avéré que la formation, l'apprentissage d'un métier et l'accès au crédit peuvent être un moyen d'insertion des handicapés locomoteurs. C'est certainement une justification majeure du projet COOPI dont l'objectif principal est de réduire le déficit de formation des handicapés moteurs et faciliter leur accès à un emploi.

### *4.Définition des concepts*

Définir les termes les plus fréquemment utilisés permet une bonne compréhension. Cette phase est très importante pour toute étude car, si les termes même du titre ne sont pas bien compris , cela peut être la source de nombreuses confusions.

Bien qu'il soit toujours difficile de donner une définition parfaite, nous allons quand même essayer de donner une approche suffisamment claire de certains concepts techniques de notre étude.

**Handicapé** : Est considéré comme handicapé, “ toute personne dont les perspectives de trouver un emploi convenable ainsi que de progresser professionnellement sont sensiblement réduite à la suite d'un handicap physique ou mental dûment reconnu.”

Il existe alors deux (2) types de handicaps : physique et mental. Dans la

catégorie des handicapés physiques, on distingue les sensoriels (handicapés visuels, auditifs...) et les moteurs. Pour ces derniers, le handicap se situe au niveau des muscles qui assurent le mouvement. Généralement ce sont les membres qui sont affectés.

**Insertion, insérer :** Selon le dictionnaire « Larousse », insérer c'est, introduire, faire entrer. Cependant, il faut éviter de confondre insérer et intégrer. Intégrer, c'est faire entrer dans un ensemble en tant que partie intégrante alors que insérer, c'est introduire dans un milieu dans le sens d'incorporer. Autrement dit, insérer c'est mêler, placer parmi d'autres ou encore trouver place. Il est difficile de faire la différence entre les deux (2) termes, mais la nuance existe.

D'après le « Dictionnaire d'économie et de sciences sociales », l'intégration sociale, c'est l'état ou le processus d'insertion d'un individu ou de groupes dans un même ensemble (collectivité, société) acquérant ainsi un minimum de cohésion .

Le « Dictionnaire de Sociologie » fait référence à l'insertion professionnelle des jeunes : « Plus de 700 jeunes quittent chaque année le système scolaire et une part non négligeable transite par des situations intermédiaires. Pour ceux qui entrent directement dans la vie active, les risques de précarisation se sont fortement accrus. Afin de remédier à ces difficultés, un certain nombre de mesures ont été adoptées. Chacune d'entre elles prend des formes très variées et mobilise d'importants moyens. L'appareil de socialisation ainsi mis en place vise à promouvoir de nouveaux modes d'intégration. Tâtonnante et parfois tiraillée entre des objectifs contradictoires, cette recherche d'un réaménagement d'ensemble des mécanismes de transitions ne répond pas uniquement à des préoccupations conjoncturelles. »

Il y a des handicapés dans toutes les communautés. C'est l'appareil de socialisation mise en place pour leur trouver une place au plan social c'est à dire dans la famille, la communauté, bref dans la vie de tous les jours qui est appelée insertion sociale.

Beaucoup de jeunes handicapés sont inactifs. L'insertion économique des handicapés moteurs consiste à leur permettre d'apprendre un métier, pour leur donner une chance de pouvoir participer à la vie active. L'économie représente le socle sur lequel repose un pays, une ville... Elle regroupe toutes les activités

tendant à la bonne marche du pays. Participer à la vie économique de son milieu revient à être utile, à se donner une raison morale d'exister, à participer à sa bonne marche, à son développement.

### *5. Revue de la littérature*

En choisissant de travailler sur les handicapés, nous n'avions nullement la prétention d'aborder un thème sur lequel personne ne s'était penché auparavant. Des chercheurs ont eu à donner leur vision sur le handicap ou sur les personnes handicapées. Cependant, le public est encore mal informé sur les causes, la prévention et le traitement de l'incapacité des enfants. Ses conceptions dans ce domaine sont erronées et entourées de considérations relevant de la superstition.

Plusieurs publications ont tenté d'apporter des éclaircissements sur le handicap et les handicapés. C'est le cas de l'Unicef qui a publié dans la revue «Les carnets de l'enfance», un article intitulé «L'enfance handicapée : une conception nouvelle de la prévention et de la réadaptation ». Dans cet ouvrage, l'Unicef avance qu'un (1) enfant sur dix (10) né ou devenu handicapé l'est faute de prévention . La quasi totalité des infirmités pouvait être prévenue ou leurs conséquences néfastes enrayerées. Pour l'organisme des Nations Unies, l'infirmité est essentiellement liée à la pauvreté.

Nous partageons ce point de vue car, si dans les pays industrialisés l'infirmité est aujourd'hui liée au processus de vieillissement et aux accidents multiples (routiers, domestiques etc), dans les pays en développement, elle est encore causée par la malnutrition, l'environnement insalubre. Par ailleurs, une fois que l'infirmité s'est installée, il convient maintenant de prendre des mesures appropriées pour permettre à l'enfant atteint de déficience de vivre normalement.

D'après l'organisme onusien qui défend leur cause, les enfants ont une extraordinaire faculté d'adaptation. Il faut les aider à s'adapter à leurs limitations en leur donnant les moyens nécessaires : cela s'appelle la réadaptation. C'est un processus destiné à restituer à la personne handicapée un usage aussi complet que possible de la ou des fonctions atteintes.

En résumé, l'Unicef suggère que la prévention de l'incapacité et la réadaptation des handicapés soient intégrées dans les structures fondamentales de

chaque pays, ce qui permettrait de “ fournir les services nécessaires en obtenant le meilleur rapport coût-efficacité ”.

Il est clair que l’assistance revient beaucoup plus chère que la prévention du handicap. Et pour permettre aux handicapés de dépasser leur déficience et de participer aux activités quotidiennes, il est nécessaire de prendre en considération les enfants handicapés dans les programmes de santé, d’éducation et de formation.

Dans « le Développement durable et les Personnes handicapées. Le processus d’obtention du pouvoir personnel », Yash TANDON s’adresse d’abord aux personnes handicapées elles-mêmes ; mais aussi à leur famille, à leur communauté, aux professionnels de la rééducation, aux agences gouvernementales chargées des questions relatives aux personnes handicapées, aux ONG, aux organismes du système des Nations Unies (BIT, UNICEF....).

L’ouvrage est un guide qui “ vise à essayer d’influencer les évènements ainsi que l’orientation générale des politiques qui affectent la vie des personnes handicapées ”. Il s’articule autour de trois grands thèmes : la compréhension et la perception du handicap, l’acquisition de l’autonomie financière et les stratégies de lobbying, de constitution de réseaux et de création d’alliance. Son thème central repose ainsi sur une stratégie d’obtention du pouvoir personnel par les personnes handicapées elles mêmes.

Pour Yash TANDON, la personne handicapée ne doit pas “ être un simple récipiendaire d’aide sociale mais plutôt un participant qui lutte pour son propre développement ”. Certes certains handicapés ont besoin d’une assistance mais, la grande majorité, qui en est capable, doit avoir la chance de participer aux activités de développement de la collectivité. C’est ainsi que l’auteur défend la thèse selon laquelle les personnes handicapés doivent être les premiers agents de leur insertion. Il revient ensuite à leur communauté d’origine, au gouvernement et aux ONG de les soutenir. Cependant TANDON prévient qu’il ne faut pas trop attendre des gouvernements parce qu’ils font toujours des promesses qu’ils ne peuvent pas tenir, les politiques d’ajustement structurel (PAS) les obligeant à réduire les dépenses sociales, notamment la santé et l’éducation.

En abordant la question de l’autonomie financière, Yash TANDON pense que la capacité de prendre en charge ses propres affaires est nécessaire à un certain

degré d'estime de soi. L'emploi est sans doute le moyen le plus adéquat d'être autonome. C'est là où réside le problème, les personnes handicapées devant faire face à d'énormes difficultés pour trouver un travail.

La dernière section du livre est relative à la manière dont les handicapés doivent s'y prendre pour changer leurs conditions de vie. Ils doivent être aux premiers rangs de la lutte à travers un mouvement fort pour mettre la pression sur les autorités.

Le Bureau International du Travail (BIT) pour sa part, a publié un manuel intitulé : « Normes internationales du travail concernant la réadaptation professionnelle, guide pour leur application ». Dans ce document, sont exposées et expliquées les principales conventions adoptées par l'Assemblée Générale de l'Organisation Internationale du Travail que les pays signataires doivent appliquer. Parmi toutes ces conventions, la convention numéro cent cinquante neuf (159), adoptée en mille neuf cent quatre vingt trois (1983), semble être la plus actuelle. Elle concerne la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées et préconise à tous les pays qui l'ont ratifiée d' élaborer une politique nationale concernant la réadaptation et l'emploi des personnes handicapées. Le BIT se propose même d'apporter son aide à tout pays qui en fait la demande pour la mise en œuvre de cette politique.

Gertrude UMUHIRE SEZIKEYE pour son Mémoire de fin d'étude à l'Ecole Nationale des Travailleurs Sociaux Spécialisés se penche sur une question d'intérêt : «Quelle alternative à la réinsertion socioprofessionnelle des handicapés moteurs au Sénégal : cas des handicapés moteurs mendians du Point E à Dakar ». Ce thème s'intéresse aux handicapés moteurs qui s'adonnent à la mendicité dans le quartier résidentiel du Point E. Ils ressort de son étude que ces personnes ne mendient pas de gaieté de cœur. Selon eux, la mendicité est le seul moyen qu'ils ont trouvé pour survivre, face à l'absence d'une prise en charge de l'Etat à même de leur assurer une réinsertion sociale et économique. Bien que nous ne partageons pas totalement l'avis de ces handicapés moteurs, nous pensons quand même, que si l'Etat avait pris certaines mesures, beaucoup de personnes déficientes motrices ne seraient pas dans la rue à exercer cette activité dévalorisante pour tout individu.

Maïmouna Katia BA s'est intéressée elle à une autre catégorie, les étudiants

handicapés. Elle a cherché à démontrer dans son Mémoire de Fin d'Etudes « situation sociale des étudiants handicapés physiques de l'université Cheikh ANTA DIOP de Dakar (UCAD) que toutes les installations au sein de l'université ont été construites pour accueillir des étudiants valides mais pas des handicapés moteurs. Cette situation se ressent sur leur formation et freine par la même occasion, leur participation au développement de la communauté. Si les étudiants déficients physiques ne sont pas à égalité de chance avec leurs camarades valides, il est évident que cela va se ressentir au niveau des résultats. Ce déséquilibre au niveau de la formation va naturellement se poursuivre sur le marché du travail.

## ***6. Cadre d'étude***

Faire une étude sur l'insertion socioéconomique des handicapés moteurs sur toute l'étendue du territoire sénégalais nécessite beaucoup de temps, de moyens humains et financiers. C'est pourquoi, vu que nous travaillons seule et compte tenu de la modestie de nos moyens nous avons jugé nécessaire de limiter notre étude à Dakar.

Dakar est située à l'extrême ouest du Sénégal (Afrique de l'ouest). Capitale administrative et économique du pays, c'est la région la plus peuplée avec une population résidente de 1. 500 459 habitants, soit 22% de la population totale du Sénégal selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de mille neuf cent quatre vingt huit (1988). Carrefour des villageois qui fuient la sécheresse et la pauvreté, elle concentre dans ses quartiers périphérique set dans sa banlieue une forte population urbaine. 58% de la population sénégalaise ont moins de vingt (20) ans et Dakar compte 55% de cette frange de la population. Les jeunes en âge de travailler à Dakar représentent 515. 232 individus soit 47% de l'ensemble de la population en âge de travailler qui se chiffre à 1. 096 344 personnes.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'une étude à Dakar serait assez représentative de la réalité sénégalaise. D'ailleurs, le projet que nous comptons étudier est limité à la région de Dakar et se déroule au siège de l'Association

Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS) où les enquêtes vont être menées.

Situé dans le quartier du Front de terre entre les arrondissements de Castors et Grand Yoff, le siège des handicapés moteurs est un local spacieux qui abrite toutes les structures du projet : bureaux, salles de cours, salle d'exposition. C'est donc en ce lieu où il nous est possible rencontrer les responsables du projet et les bénéficiaires que nous allons effectuer notre travail de terrain.

## **Chapitre II                    Méthodologie**

### ***1. Les personnes ressources***

A l'entame de toute étude, il convient de prendre contact avec les personnes concernées directement par le thème choisi. Il est nécessaire d'établir dès le départ une étroite collaboration avec ceux qui s'y connaissent mieux, qui ont acquis une expérience et sont à même de faciliter notre introduction et notre acceptation dans le milieu que l'on veut pénétrer.

Pour notre étude, nous n'avons pas eu trop de difficultés à approcher ceux qui travaillent dans le projet ciblé et qui sont dans leur grande majorité des militants de la cause des handicapés, principalement les moteurs. Comme nous avions déjà eu à travailler sur les enfants handicapés moteurs, nous connaissons quelques personnes du milieu que nous avons interpellés à nouveau.

Tout d'abord Monsieur Santi Sène HAGNE, le président de Handisports/Sénégal qui a été le premier à nous informer de l'existence du Projet d'appui à l'insertion et à la réinsertion des handicapés moteurs dans la ville de Dakar. Monsieur HAGNE a contribué à la conception du projet et a fait partie de l'équipe qui l'a dirigé pendant un certain temps, en qualité de consultant.

Ensuite Monsieur Thiendella FALL, le coordonnateur-adjoint du projet, membre de l'ANHMS, qui nous a assuré de sa collaboration. C'est lui qui nous a présentée au Responsable de la formation qui, à son tour ,nous a mis en rapport avec le Chargé du volet crédit. Le contact avec ces personnes a permis une approche plus claire et une première orientation de notre recherche .

### ***2. La recherche documentaire***

Les sujets relevant du handicap ont toujours été quelque peu taboues. Il n'empêche il existe un certain nombre d'écrits qui en ont abordé quelques uns. Il était nécessaire de consulter certains de ces documents, pour prendre connaissance des décisions et faits qui pourraient nous servir de base de recherche .

C'est ainsi que nous avons été à la bibliothèque du département de sociologie de l'université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Bien qu'il n'y ait pratiquement pas

d'ouvrages traitant du thème qui nous concerne, nous avons pu consulter un mémoire. Après l'université, nous nous sommes rendus à la bibliothèque de l'Ecole Nationale des travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) où il nous a été donné de consulter un certain nombre de mémoires de fin d'étude.

Au niveau des centres de documentation de l'Unesco, du Bureau International du Travail (BIT) et à l'Institut Africain de Réadaptation (IAR), nous avons pu recueillir des informations sur les textes en vigueur au niveau international traitant de la formation et l'insertion des handicapés. Il s'agit entre autres des mesures prises par des pays d'Afrique, d'Amérique et d'Europe pour assurer à leurs populations handicapées des chances véritablement égales dans le processus de la mise en œuvre du développement de leur pays.

Concernant la situation nationale, nous avons pu visiter des textes relatifs à la politique de l'emploi du Sénégal et au Plan d'action mis en œuvre pour sa réalisation à la Direction de l'emploi et à la Direction de l'action sociale .

En dehors des documents disponibles que les responsables du projet COOPI ont bien voulu mettre à notre disposition, nous n'avons quasiment pas trouvé des ouvrages traitant spécifiquement de l'insertion socio-économique des personnes handicapées, mais seulement des ouvrages généraux. Malgré tout, la recherche documentaire qui a débuté dès que le désir de travailler sur l'insertion socio-économique des handicapés moteurs a été nourri, s'est poursuivi tout au long de l'étude.

### **3. La collecte des données**

Le recueil des données est une étape essentielle dans une enquête. C'est pourquoi, il faut faire très attention dans le choix des méthodes et des techniques de collecte. L'objet de cette étude n'est pas d'établir en alignement de données chiffrées le nombre de handicapés socialement et économiquement insérés dans leur communauté, ou celui des travailleurs handicapés moteurs ayant trouvé de l'emploi dans les entreprises. Nous voulions plutôt dégager la situation du Sénégal par rapport à l'insertion des handicapés moteurs et faire une étude de cas pour comprendre éventuellement les problèmes liés au déficit important des

activités rémunérées au profit des handicapés moteurs. Suivant cette logique, nous avons choisi de faire des entretiens.

Pour J. P DONNAIS " en somme décider de faire usage de l'entretien c'est primordialement choisir d'entrer en contact direct et personnel avec des sujets pour obtenir des données de recherche... c'est privilégier le médium de la relation interpersonnelle ». Autrement dit que l'entretien sert à recueillir directement des informations.

Nous avons interviewé Monsieur Thiendella FALL, le Coordonnateur-adjoint du projet COOPI (entretien semi structuré). Cet entretien avait pour objet de recueillir des informations générales sur le Projet (mis en œuvre, partenaires, difficultés....). En outre, les responsables des deux volets essentiels du projet ont été interrogés. Il s'agit respectivement de Messieurs Bah SY pour la formation (entretien directif) et Samba DIALLO, chargé du micro crédit (directif). Ils nous ont fourni les renseignements attendus chacun sur le secteur dont il s'occupe.

Concernant les participants au projet, la technique du questionnaire a été utilisée. Ce questionnaire est semi fermé, c'est à dire qu'il y a aussi bien des questions fermées que des questions ouvertes. Au total, quarante (40) questionnaires ont été distribués aux personnes actuellement en cours de formation, soit le tiers (1/3) du nombre total à savoir cent quinze (115). Suivant le nombre d'apprenants et la représentativité homme/femme pour chaque filière, la répartition des questionnaires s'est fait comme suit :

- |                            |                                     |
|----------------------------|-------------------------------------|
| - Couture                  | 4 personnes ( 1 homme et 3 femmes)  |
| - Electronique :           | 4 hommes                            |
| - Cordonnerie :            | 7 personnes (1 femme et 6 hommes)   |
| - Maintenance informatique | 7 personnes ( 2 femmes et 5 hommes) |
| - Coiffure :               | 7 femmes                            |
| - Teinture :               | 10 femmes                           |
| - Fabrication de poupées : | 1 femme                             |

En fin de compte, vingt quatre (24) femmes et seize (16) hommes ont été interrogés.

Nous avions prévu de faire un focus groupe avec des participants qui ont déjà été formés et qui sont maintenant dans la vie active, qu'ils nous livrent leur

expérience pendant et après la formation. Malheureusement, le responsable de la formation nous a fait savoir que présentement aucune des personnes qui ont terminé leur formation n'a trouvé d'emploi ; seuls quelques-uns sont en stage pratique. Par ailleurs, bien que des apprenants formés au centre aient obtenu des financements, Monsieur DIALLO, qui s'occupe de ce volet, n'a pas pu nous donner des informations sur leur nombre, leurs noms et les activités pour lesquelles ils ont été financés. Curieusement, il a révélé que "les prêts ont été accordés récemment et qu'il est trop tôt pour faire une évaluation car, ils viennent juste de démarrer leur projet". En plus de cette difficulté, d'autres petits problèmes sont apparus tout au long de l'étude.

#### ***4. Les difficultés rencontrées***

En temps que jeune sociologue, nous avons l'habitude d'établir un plan de travail lorsque nous nous lançons dans une étude. Seulement, ce plan n'est jamais respecté scrupuleusement parce que tout au long de la recherche des imprévus viennent le remettre en cause.

L'insuffisance notoire de données statistiques concernant les handicapés moteurs a constitué un grand problème. On n'a pas pu établir par exemple, le nombre des handicapés moteurs sur les trois cent quatre vingt dix mille cinq cent (390. 500) chômeurs que compte le Sénégal, le nombre de handicapés moteurs qui ont trouvé un emploi suite ou non à une formation.

D'un autre côté, la maîtrise du temps a été un problème majeur. D'abord, nos collaborateurs ( les personnes ressources, les responsables du projet) ont des emplois du temps chargés, ce qui fait qu'il nous a été difficile parfois de les rencontrer au moment souhaité. Cela a été d'autant plus difficile qu'au début des enquêtes nous faisions un stage et n'étions libre que les samedis et les soirs après dix sept heures (17 h).

Enfin certaines informations ou données que l'on croyait disponibles ne l'étaient pas. D'autres étaient en cours d'élaboration alors qu'ils devaient être déjà consultables. Toutes ces situations ont considérablement ralenti notre enquête en

nous faisant perdre énormément de temps. Pour couronner tout, des problèmes de santé nous ont obligée de suspendre les recherches pendant un bon moment.

## **Chapitre III            Les handicapés moteurs**

### ***1. Définition et quelques causes du handicap moteur***

Le problème de la définition d'une personne handicapée se pose avec véhémence. Est généralement considérée comme handicapée toute personne ayant une déficience physique ou mentale qui limite essentiellement une ou plusieurs fonctions des plus importantes de la vie (travailler, marcher, voir, entendre, parler). Parmi toutes ces fonctions, c'est la marche qui caractérise la plupart des handicapés moteurs. Pour d'autres, le handicap concerne les membres supérieurs.

Les définitions peuvent différer suivant qu'elles viennent du corps médical, de la société ou des handicapés eux-mêmes. En effet, d'après le docteur Baïdy SY<sup>-</sup>, un spécialiste de médecine physique et de rééducation fonctionnelle<sup>-</sup>, on parle de handicap moteur quand il y a atteinte de la fonction motrice, c'est à dire lorsque les muscles ou les nerfs qui commandent ces muscles sont touchés ou bien quand il y a une amputation.. Dès lors, la fonction locomotrice est incapable de se réaliser normalement et on dit que la personne a une déformation, est paralysée ou amputée.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 donnait trente deux mille quatre-vingt dix ( 32 090) handicapés moteurs au Sénégal, soit 25% du nombre total des handicapés qui s'élevait à cent vingt deux mille six cent quarante (122 640). Les moteurs représentaient le groupe le plus important des handicapés pris en compte dans ce recensement à côté des visuels (18%), des mentaux (10%), des lépreux blanchis et mutilés (4%), des manchots, sourds, déficients verbaux.... (41%).

Les personnes handicapées motrices le sont à des degrés différents. Ainsi, on distingue: les monoplégiques (un bras ou une jambe), les paraplégiques (les deux bras ou les deux jambes), les hémiplégiques (un bras et une jambe), les

---

<sup>-</sup> médecin directeur du centre TALIBOU DABO de GRAND-YOFF

<sup>-</sup> ces médecins sont chargés de redonner la fonction aux personnes ayant eu des lésions qui ont déjà été stabilisées par des neurologues ou des orthopédistes

triplégiques (un bras et les deux jambes), les tétraplégiques (les deux bras et les deux jambes).

Le handicap moteur qui est susceptible de survenir à tout âge peut avoir des causes diverses telles que la maladie ou les accidents de la circulation. Parmi les maladies qui peuvent entraîner un handicap moteur, nous pouvons citer :

- la poliomyalgie, une maladie infectieuse (provoquée par un virus appelé poliovirus) fréquente dans les pays comme le Sénégal. Elle a presque les mêmes manifestations que le paludisme ; ce qui peut induire en erreur le personnel médical, surtout dans les zones rurales. Ainsi beaucoup de personnes souffrant de polio ont reçu une injection qui va leur être fatale parce qu'elle va déclencher la paralysie. Aujourd'hui, la polio a considérablement diminué au Sénégal, du fait d'abord de l'introduction du vaccin contre cette maladie dans le Programme élargie de vaccination (PEV) et ensuite, depuis quelques années ,de l'organisation de campagnes de vaccination dans le cadre de la lutte pour son éradication dans notre pays.

- l'infirmité motrice cérébrale (IMC) est une maladie neurologique, c'est à dire qu'elle est causée par une lésion du cerveau survenue dans la période anténatale ou périnatale. L'IMC entraîne un trouble moteur définitif qui peut se traduire par des troubles de la coordination du mouvement, de l'élocution, une gêne de l'écriture et quelquefois un retard mental (20 à 30% des cas).

Quant aux accidents de la circulation, ils sont à l'origine de la plupart des amputations et des traumatismes crâniens- graves. Chaque année, on dénombre près de douze mille (12. 000) accidents au Sénégal.

## **2. Situation sociale**

Si l'on en croit le docteur Baïdy SY, le handicap est avant tout social. Selon lui, est considérée comme handicapée, toute personne qui n'est plus capable de réaliser une performance sociale parce qu'elle n'a plus sa place dans la société qui est conçue pour les valides. Ainsi, du fait de leur différence physique, les personnes handicapées motrices sont exclues de la société . Elles vivent dans la pauvreté, cloîtrées dans des taudis, confinées à la mendicité. Leur revenu est des plus faibles,

---

-Conséquence d'un choc céphalique accidentel sévère

leur logement et leur éducation de moindre qualité et elles sont moins nombreuses à travailler.

Nous l'avons déjà affirmé. L'un des grands obstacles à l'insertion sociale des personnes déficientes motrices réside dans la tendance générale à la discrimination de la part de la société toute entière. Celle-ci les laisse à leur seule famille qui, aujourd'hui, ne s'occupe plus de ses handicapés comme elle le faisait autrefois. Ces hommes et ces femmes sont les oubliés de la société moderne. On sous-estime leurs capacités, on les considère comme un « fardeau » que la communauté doit prendre en charge.

Ainsi, les handicapés sont méprisés à Dakar, comme ailleurs dans beaucoup d'autres villes, par le reste de la société dont l'attitude à leur égard relève plus de la pitié et de la charité que du respect. Mal soignés, non instruits, non formés, les handicapés ne trouvent pas d'emploi dans ce monde en compétition. Pourtant aujourd'hui, les handicapés moteurs ne veulent plus d'un statut d'assisté mais plutôt de celui de membre à part entière d'une société moins hostile à leur égard, pour leur permettre de mieux vivre avec les autres et de compétir à égalité avec eux .

### ***3. Situation économique***

A l'image de toutes les capitales économiques, Dakar est une ville carrefour où se rencontrent des personnes venant d'horizons divers. Tous ces gens viennent à Dakar pour trouver une activité et s'assurer un mieux-être. Cependant, Dakar et les autres villes du Sénégal sont marquées depuis quelques années par une crise économique qui se traduit par des niveaux records de chômage, de pauvreté . Dans ce contexte, les handicapés moteurs qui, même en des temps plus cléments traversent ces difficultés, sont frappés de plein fouet. Dakar est une société qui se modernise et ainsi, est pénétrée d'une manière inquiétante par l'individualisme.

La survie de la famille dépend de la possibilité, pour chacun de ses membres, de se procurer un revenu si modique soit-il . Mais, leurs capacités étant sous-estimées, les personnes handicapées motrices rencontrent de nombreux obstacles pour acquérir un savoir-faire et s'en servir pour se prendre en charge. Elles sont

donc marginalisées d'abord au sein de la famille, de la société (les enfants handicapés sont exclus des jeux avec leurs camarades valides du mêmeage et sont dispensés d'éducation physique à l'école) et ensuite sur le plan économique parce que considérées comme des êtres non productifs. Ce sont de simples consommateurs qui ont des difficultés à accéder au marché libre de l'emploi.

Une telle situation n'est pas reluisante et ce d'autant qu'on ne leur donne pas beaucoup d'occasions de développer leurs potentialités, d'étaler leurs talents. Alors que l'autonomie, la capacité de se prendre en charge confère à l'individu une certaine dignité, une certaine raison d'existence, beaucoup de handicapés moteurs sont les laissés pour compte de la société. Dans leur écrasante majorité, les personnes handicapées motrices se retrouvent ainsi sans ressources et vivant dans des conditions parfois inhumaines. Il ne leur reste alors que la mendicité comme planche de salut, à elles qui aspirent légitimement à améliorer leur condition matérielle, car ayant compris pour certains qu'en l'absence d'un certain bien-être économique, il n'est pas possible d'envisager une insertion sociale.

#### ***4. La formation suivie de l'insertion socioéconomique handicapés moteurs***

##### **4.1 La formation**

En mai 1999, l'UNICEF<sup>-</sup> avait mené une tournée d'une semaine pour l'identification des problèmes des handicapés. Le constat a été que les enfants handicapés sont moins scolarisés que les autres enfants. En effet, pour une moyenne nationale de scolarisation de 60%, seuls 34% des enfants handicapés sont scolarisés. Et en tenant compte des disparités selon le handicap, 1,5% des enfants aveugles vont à l'école. Cela conforte les données de nos enquêtes menées en 2001 sur la scolarisation des enfants handicapés moteurs. En effet, aucune classe de TALIBOU DABO n'avait atteint l'effectif maximum de vingt cinq (25) élèves alors que d'après monsieur NDOYE<sup>-</sup>, beaucoup d'enfants déficients moteurs

---

<sup>-</sup> organisme des Nations Unies pour l'enfance

<sup>-</sup> le directeur de l'école élémentaire du centre TALIBOU DABO de Grand Yoff

étaient encore confinés dans les maisons. Tous ces enfants privés d'école seront demandeurs de formation à l'âge adolescent et adulte.

Dans son mémoire de maîtrise (sociologie) sur les « Rapports entre la formation et l'emploi et leur implication dans le chômage à Dakar », Arona MOREAU définit la formation comme “un processus d'apprentissage et de préadaptation du sujet à ses activités et occupation futures ”. Elle vise à former des acteurs de développement capables de s'assumer, de s'adapter et de se reconvertis en fonction de l'évolution des besoins du marché de l'emploi. Pour qu'elles puissent être autonomes sur le plan économique, les personnes handicapées motrices doivent donc en premier lieu pouvoir bénéficier de formation pour acquérir des compétences, bénéficier d'un savoir-faire. Dès lors, une formation appropriée, tenant compte de leurs aptitudes physiques et répondant à leurs besoins particuliers (accessibilité par l'aménagement de rampes, de larges portes pour permettre le passage des fauteuils roulant, tables de commandes à portée de main etc...), devrait être dispensée dans des établissements publics au bénéfice des personnes handicapées motrices.

Malheureusement, la formation des handicapés se heurte à une insuffisance de structures . L'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal a essayé de combler ce vide par l'ouverture de centres de formation professionnelle dans certaines régions et départements.

La plupart des centres publiques de formation ne sont pas aménagés pour recevoir des personnes handicapées. Ces problèmes d'accès et de confort n'encouragent pas les déficients locomoteurs à les fréquenter. Certes il y a aujourd'hui, une prolifération d' écoles de formation privées à Dakar ; mais là aussi, outre l'accessibilité, il y a un problème financier qui se pose. Le coût de la formation dans ces écoles est assez élevé alors que les handicapés moteurs sont en général issus de familles à revenus modestes qui ne peuvent pas prendre en charge leur formation.

#### **4.2 L'insertion**

Consentir des efforts coûteux pour assurer une formation aux handicapés moteurs ne se justifie que si ensuite, ceux-ci ont la possibilité d'exercer avec profit

le métier auquel ils ont été formés. L'emploi est un facteur de positionnement social parce qu'il permet à l'individu d'avoir le minimum nécessaire pour assurer sa subsistance.

De manière générale, les déficients locomoteurs ont des difficultés à accéder au marché de l'emploi. Actuellement, la précarité de l'emploi et la montée du chômage suscitent davantage d'inquiétude chez eux. Des handicapés qui possèdent une bonne formation professionnelle éprouvent beaucoup de difficultés à exercer leur métier parce que les mesures appropriées pour favoriser leur accès à un emploi stable n'ont pas été prises. De même ceux d'entre eux qui veulent démarrer un projet individuel ou collectif sont dans l'impossibilité de le réaliser parce qu'ils ne peuvent pas remplir les garanties que réclament les institutions financières.

L'Etat n'apporte pas aux personnes handicapées motrices tout le soutien dont elles ont besoin pour pouvoir contribuer à l'effort de développement du pays. L'ANHMS, à l'instar d'autres associations pour la promotion des handicapés, a essayé de voler à leur secours par la mise en place de projets et le lancements de certaines activités comme l'ouverture de salons de coiffure, de moulins à mil, de boutiques témoins...

Pourtant, selon l'article deux (2) de la Convention cent cinquante neuf (159) de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, " tout membre devra conformément aux conditions et à la pratique nationales et en fonction de ses possibilités formuler, mettre en œuvre et revoir périodiquement une politique nationale concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapés". Conformément à cette convention, des mesures devraient être prises par l'Etat du Sénégal pour promouvoir les possibilités d'emploi des personnes handicapées, en respectant les normes d'emploi et de salaire applicables aux travailleurs en général.

Le Gouvernement du Sénégal a adopté en mars 1997 une politique nationale de l'emploi (PNE) . Pour la mise en œuvre de cette politique, un Plan d'Action pour l'emploi a été adopté par le conseil interministériel du vingt neuf (29) septembre mille neuf cent quatre vingt dix huit (1998) pour la période 1999-2004.

Un des axes de ce plan d'action est « Le programme de promotion de l'emploi des groupes cibles tels que les jeunes, les femmes, les handicapés ».

Concernant les handicapés, le programme vise l'amélioration de leurs chances d'accès à l'emploi par l'information , l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que par des actions socioéconomiques. Le programme doit aussi élaborer et mettre en œuvre un programme d'action pour leur insertion socio-économique. Ainsi entre 1999 et 2001, l'action de l'Etat du Sénégal en faveur des handicapés s'est articulée comme suit :

<b>Année</b>	<b>Financement de micro projet</b>	<b>Subvention aux associations</b>	<b>Secours handicapés démunis appareillage</b>	<b>Provisions caisse d'avance secours urgence</b>	<b>Montant (en millions de francs CFA)</b>
1999	36 000 000	17 000 000	7 000 000		60 000 000
2000	35 000 000	11 000 000	14 000 000		60 000 000
2001	50 000 000	15 000 000	25 000 000	30 000 000	120 000 000

Source : Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (Ministère du Développement Social et de la Solidarité Nationale)

Malgré ces efforts importants de l'Etat, il reste encore beaucoup à faire. L'Etat se contente à marquer des actions ponctuelles, alors qu'il faut beaucoup plus que cela. Il est impératif aujourd'hui de prendre des dispositions législatives afin de faciliter l'accès des personnes handicapées motrices à l'emploi. C'est à travers la législation nationale que sont énoncés les droits et les devoirs des citoyens. Des mesures spécifiques relatives aux personnes handicapées devraient y figurer . Cette législation doit reposer notamment sur les points suivants :

- l'obligation pour les employeurs d'embaucher un nombre ou un pourcentage (selon les effectifs) déterminé de handicapés
- la réserve de certaines activités aux handicapés dans les entreprises ou leur attribution des priorités pour certains postes.

Malheureusement, on note actuellement un vide juridique total concernant l'insertion socioéconomique des handicapés moteurs. Ils ne sont pas pris en compte par le code du travail sénégalais là où d'autres pays ont déployé des actions en vue de créer des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées.

En Angleterre par exemple, il existe un centre spécial d'adaptation à Reigate, dans la banlieue de Londres. Une prospection systématique des emplois est faite : le travailleur handicapé choisit le poste qui lui convient , après quoi et si nécessaire, une formation spécifique lui est donnée pour assurer au mieux son poste travail.

Plus près de nous au Mali, le gouvernement a adopté depuis mille neuf cent quatre vingt douze (1992) l'octroi d'une subvention destinée à financer des projets de développement durables notamment :

- la création d'une caisse d'épargne et de crédit dénommée Handicaisse
- l'implantation d'une unité de fabrication de cannes blanches dont la première production a été entièrement achetée par le chef de l'Etat.

Le Sénégal est encore loin dans la lutte pour l'égalisation des chances des personnes handicapées en ce qui concerne l'emploi. Cela ne sert à rien d'encourager ou de promouvoir la formation des handicapés moteurs si par la suite leur insertion ne sera pas assurée.

## **DEUXIEME PARTIE : LE PROJET d'APPUI à l'INSERTION ou la REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE des PERSONNES HANDICAPEES MOTRICES dans la ville de DAKAR**

### **Chapitre I : Présentation du projet**

#### ***1. Les partenaires***

##### **1.1 COOPI**

COOPI est une ONG<sup>-</sup> italienne dénommée COOPERAZIONE INTERNAZIONALE qui a son siège à Milan. Elle existe depuis mille neuf cent soixante cinq (1965) et est dirigée actuellement par un président du nom de VINCENZO BARBIERIE.

COOPI œuvre pour le développement avec comme mission :

- « Aider les plus pauvres dans le monde
- Améliorer leur accès à la santé, à l'éducation, à la sécurité alimentaire et financière
- Aider à surmonter leur vulnérabilité due au situations spécifiques d'urgence générée par la guerre, le conflit civil et le désastre naturel » -

Présente au Sénégal depuis mille neuf cent quatre vingt dix sept (1997), cette ONG a déjà à son actif plusieurs interventions dans le sud du pays :

- dans le département de Sédhiou en haute Casamance, dans le cadre d'un projet de santé publique qui a pris fin en décembre deux mille deux (2002), et de deux (2) programmes d'urgence en mille neuf cent quatre vingt dix huit (1998) et mille neuf cent quatre vingt dix neuf (1999)
- dans la ville de Ziguinchor pour un projet d'appui à l'entrepreneuriat féminin .

---

- organisation non gouvernementale  
- extrait document présentation COOPI

Touchée par les problèmes sociaux de la ville de Dakar, principalement ceux relatifs à la condition des personnes handicapées, COOPI s'est approchée des structures qui interviennent en leur faveur dont l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS). L'ONG italienne et l'association sénégalaise ont initié et mis sur pied un projet d'insertion des handicapés moteurs dans la ville de Dakar. COOPI en assure la coordination à travers son représentant résident.

### *1.2 L'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS)*

Le mouvement sénégalais des personnes handicapées a connu des péripéties diverses qui ont donné naissance à plusieurs associations à la veille de l'indépendance. La Fédération des Infirmes et Invalides du Sénégal (FIIS) créée en mille neuf cent cinquante quatre (1954) et l'Union Nationale des Aveugles du Sénégal (UNAS) fondée en mille neuf cent cinquante huit (1958) furent les pionnières. Malheureusement, ces associations ont connu des crises dans les années quatre vingt (1980). L'UNAS s'est scindée en plusieurs associations : le Mouvement pour le Progrès Social des Aveugles du Sénégal (MPSAS), l'Amitié des Aveugles du Sénégal (AAS), l'Association Nationale des Aveugles du Sénégal (ANASEN).... Par contre, la FIIS est devenue l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS).

L'ANHMS est une association à but non lucratif qui a été créée le six (6) mai mille neuf cent quatre vingt deux (1982) à Dakar. Elle regroupe des personnes handicapées motrices mais aussi des parents et des amis de celles-ci.

Son action vise à :

- susciter l'entraide entre les handicapés moteurs et défendre les intérêts matériels et moraux de ces derniers
- favoriser la pleine participation des handicapés moteurs au développement économique, social et culturel du pays
- s'intéresser d'une manière générale à toute initiative ayant pour objectif l'amélioration du sort matériel et moral des personnes handicapées motrices.

L'association dont le siège se trouve au Front de terre a été présidée successivement par Messieurs Bamba NDIAYE et Mamadou WANE. Actuellement, c'est Monsieur Yatma FALL qui en assure la présidence .

Entre mille neuf cent quatre vingt deux (1982) et mille neuf cent quatre vingt huit (1988), cinq (5) autres associations de handicapés moteurs ont vu le jour. Elles ont été créées par d'anciens dirigeants de l'ANHMS qui ont quitté l'association, chaque fois à la suite d'un renouvellement.

De mille neuf cent quatre vingt huit (1988) à mille neuf cent quatre vingt-dix sept( 1997), l'ANHMS n'a pas organisé de renouvellement de ses entités, une situation qui l' a quelque peu paralysée.

Après cette période noire, il y a eu des changements notamment de nouveaux dirigeants. Depuis novembre mille neuf cent quatre vingt dix huit (1998), il existe au sein de l'ANHMS une section féminine présidée par Madame Ndèye Dagué GUEYE DIEYE et une section étudiante. L'ANHMS est aujourd'hui présente dans dix (10) régions du Sénégal et dans trente (3I) départements de même que dans des comités de quartiers. Elle a son actif plusieurs réalisations dans différentes régions du pays :

- des salons de coiffure, 3 moulins à mil, 1 atelier de sérigraphie
- 3 lunetteries à Dakar
- 3 centres de formation professionnelle, 1 atelier de reliure (Fatick, Thiès, Mbour et Tivaouane)
- 1 projet de pêche pour parents de jeunes handicapés à Oussouye
- 1 unité de fabrique de savon, cinq (5) boutiques témoins pour des femmes handicapées, 1 projet de transport en commun avec 8 véhicules à Ziguinchor.

Toujours dans sa mission d'amélioration de la situation des personnes handicapées motrices, l'ANHMS collabore avec des ONG comme Handicap International et des institutions internationales telles que la Fonds social de développement de la mission française de coopération. Mais, avec le Projet d'appui à l'insertion ou la réinsertion socio économique des personnes handicapées moteurs

dans la ville de Dakar, c'est la première fois que l'ANHMS collabore avec une ONG dans un projet d'une telle envergure selon Monsieur Thiendella FALL<sup>-</sup>.

## ***2. Mise en œuvre***

De mille neuf cent quatre vingt huit (1988) à mille neuf cent quatre vingt dix sept (1997), l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal (ANHMS) était dans une phase léthargique. Pendant toute cette période, il n'y a pas eu de renouvellement et cela a influé sur son fonctionnement.

Dans le cadre du Projet d'appui à l'insertion ou la réinsertion socio économique des personnes handicapées moteurs dans la ville de Dakar, l'ONG Handicap International a été le précurseur du projet, en appuyant la restructuration de l'ANHMS, notamment par la prise en charge d'un membre permanent. C'est par la suite que L'ONG COOPI s'est intéressée à l'association.

Le constat était qu'un nombre considérable de handicapés moteurs mendiaient dans les rues de Dakar, particulièrement au niveau des feux rouges. L'idée du projet était, selon l'assistant coordinateur, monsieur Thiendella FALL, "de reconstruire l'ANHMS , lutter par anticipation contre la mendicité des handicapés moteurs ".

Le pré-projet a été réalisé en mille neuf cent quatre vingt dix sept (1997), mais le montage s'est poursuivi jusqu'en mille neuf cent quatre vingt dix huit (1998) parce qu'il a fallu suivre tout un processus. COOPI a d'abord fait une recherche documentaire pour prendre connaissance de la situation des handicapés moteurs à Dakar et des actions réalisées en leur faveur. Par la suite, une mission d'étude de trois (3) mois à partir de juin mille neuf cent quatre-vingt dix huit (1998) a été effectuée. Elle était axée sur le thème « Handicap et travail ». Au cours de cette mission, des handicapés jeunes et vieux, travailleurs et chômeurs, mendiants ont été interrogés. Ainsi, l'ONG COOPI s'est rendu compte de :

---

<sup>-</sup> secrétaire à la formation , à l'alphabétisation et à l'éducation de l'ANHM ; assistant coordonnateur du projet.

- l'insuffisance de formation professionnelle des handicapés moteurs du fait de
- l'inaccessibilité physique des centres de formation existant, de leur faible niveau de scolarisation pour accéder aux cours
- l'inaccessibilité au crédit à cause de l'insuffisance des moyens économiques et financiers des personnes déficientes motrices ,
- de la méconnaissance des institutions de financement

Après avoir établi cet état des lieux, COOPI et l'ANHMS ont signé un accord de partenariat en mille neuf cent quatre vingt dix neuf (1999). Par cet accord, l'ONG italienne devait déposer une requête de financement au niveau de l'Union Européenne. Le retard d'attribution du financement par l'U E a fait que le projet n'a pu démarrer comme prévu, en février mais en juin deux mille (2000) .

L'association sénégalaise et l'ONG italienne se donnaient comme objectif d'appuyer l'insertion ou la réinsertion socio économique des handicapés moteurs dans la ville de Dakar sur une période de trois (3) ans. Il s'agit de :

- réaliser des cours de formation pratique dans différentes filières à trois cent (300) handicapés moteurs
- appuyer à travers un système d'épargne crédit l'insertion de cinq cent (500) handicapés ayant soumis un projet, dont trois cent formés dans le cadre du projet.

### *3. Description détaillée*

Le projet d'appui à l'insertion ou la réinsertion socio-économique des personnes handicapées motrices dans la ville de Dakar relève d'un protocole d'accord de partenariat signé en mille neuf cent quatre vingt dix neuf (1999) par l'ONG italienne COOPERAZIONE INTERNAZIONALE et l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal. Par cet accord, les deux parties s'engagent :

-pour COOPI à :

« \* assumer le rôle de responsable du projet et à le présenter pour approbation  
à l'Union Européenne

- rechercher, sélectionner, préparer et envoyer les expatriés italiens prévus pour la réalisation du programme dont la Présente convention en se portant garant de leur préparation professionnelle, linguistique, morale et humaine et de leur dévouement aux objectifs du projet
- envoyer périodiquement des représentants du siège pour vérifier ensemble avec les expatriés, les responsables de l'Association (ANHMS), la validité des activités et les changements éventuels pour la réalisation du crédit
- participer selon le taux établi avec le partenaire local, à la contribution en nature et en argent , aux charges du projet : volontaires, équipements et matériels... avec des ressources propres
- assurer d'une façon convenable la responsabilité des dommages matériels et corporels éventuellement causés ou subis par les expatriés soit pendant l'exercice de leur activité professionnelle, soit en dehors de celle-ci, durant la période prévue par le contrat »-

-pour l'ANHMS à :

« \* assumer la responsabilité de co-responsable du Programme en question, avec COOPERAZIONE INTERNAZIONALE, pour le niveau local : étude du projet, programmation et réalisation des différentes activités, évaluation

- mettre à la disposition du Programme les locaux pour le déroulement des activités
- faciliter les relations du responsables du Programmes avec les Autorités Sénégalaises et à appuyer les démarches nécessaires aux activités du Programme
- participer selon le taux établi chaque année, en accord avec COOPERAZIONE INTERNAZIONALE, à la contribution en nature et/ou en argent aux charges du projet

L'Union Européenne finance le projet à hauteur de 50% et COOPI l'exécute avec une participation de 23,97%. Le plan de financement s'établit comme suit :

---

- source projet COOPI

\_Euro\_%\_\_Coût global\_899. 364\_100, 00\_\_Contribution UE\_449. 691\_50, 00\_\_Apport COOPI\_215 .548\_23, 97\_\_Apport local (ANHMS)\_234. 125\_26, 03\_\_Source : documents projet

Dirigée par une italienne du nom de LAURA L. , le projet COOPI a démarré en juin deux mille (2000). De juin à novembre deux mille, ce fut la phase de réactualisation vu que le démarrage du projet a été différé de quatre (4) mois.

Le projet comprend trois (3) volets essentiels :

- l'organisation de formations artisanales de courte durée dans des filières rentables
- l'insertion par le micro crédit, c'est à dire donner la possibilité à des handicapés moteurs d'exercer un métier en ayant le matériel minimum de base
- l'appui institutionnel au siège et la pérennisation de l'action des femmes, autrement dit appuyer l'équipement du siège et renforcer la capacité de la femme handicapée pour la mettre au même niveau que la femme valide en général.

Le projet se déroule à Dakar. Il est basé au siège de l'ANHMS, au quinze (15), route du Front de terre. Il concerne en premier lieu les membres de l'ANHMS. Il s'est agi tout d'abord de sensibiliser les membres de l'association à travers les médias notamment les radios communautaires telles que MANOORE FM et OXY-JEUNES, de descendre sur le terrain pour rencontrer les membres, d'organiser des séminaires... D'ailleurs les apprenants que nous avons interrogés ont connu le projet par ces différents canaux. Ensuite, il a fallu équiper le centre, rechercher des partenaires, recruter des formateurs...

Prévu pour une durée de trois (3) ans, le Projet d'appui à l'insertion des handicapés moteurs doit effectivement prendre fin en avril deux mille quatre (2004).

#### **4. Les ressources humaines et matérielles**

L'exécution d'un projet nécessite des ressources humaines et des

équipements. Contrairement à l'ANHMS qui fonctionnait presque uniquement avec des bénévoles qui avaient déjà un emploi, le bon fonctionnement du projet COOPI exigeait le recrutement d'un personnel à temps plein.

Trois catégories de personnes travaillent au sein du projet :

- l'équipe technique, composée du coordonnateur du projet, de l'assistant coordonnateur, des responsables de la formation, du micro crédit et des activités féminines
- le personnel administratif qui comprend la secrétaire et la comptable
- les animateurs et les bénévoles, c'est à dire les présidents départementaux qui font un vrai travail de sensibilisation.

Les animateurs établis au niveau des sièges départementaux sont aussi chargés de rédiger les projets pour les demandeurs de crédit.

Un consultant a monté le projet et a fait parti de l'équipe pendant dix huit (18) mois. Son rôle était par son expérience scientifique et technique d'appuyer l'équipe.

Le siège de l'ANHMS devant accueillir un nombre important de personnes pour les formations , des salles de cours ont été construites. On distingue entre autres : la salle informatique, la salle de maroquinerie (cordonnerie), la salle de couture....Il existe aussi une salle où sont exposées les réalisations des apprenants, destinées à la vente.

Les équipements et les outils nécessaires aux apprentissages comme les ordinateurs, les machines à coudre, les têtes de coiffure, le cuir.... et tout le petit matériel de travail ( ciseaux, peignes, colle....) sont aussi disponibles.

Du matériel de bureau pour l'exécution des différentes tâches a été acquis et l'équipe technique dispose d'une voiture pour assurer ses déplacements notamment les visites de terrain.

## **CHAPITRE II**

### **Le premier volet du projet : la formation professionnelle**

#### ***1. Justification***

La plupart des handicapés moteurs ne sont pas instruits ou ont un niveau d'étude faible. Cela s'explique par la tendance des parents à cacher, pour sentiment de honte, leur enfant handicapé.. Ce faisant, ils ne voient pas la nécessité, encore moins l'opportunité d'envoyer à l'école un enfant considéré comme un « sous-homme ». Nombreux sont ceux qui pensent qu'en plus de son incapacité physique, le handicapé moteur est aussi diminué mentalement, qu'il n'a aucune aptitude pour apprendre, travailler et gagner sa vie. Un certain nombre de parents pensent que même instruit, l'enfant handicapé moteur ne leur sera d'aucune utilité car il ne trouvera jamais un emploi. A leurs yeux, la seule activité à laquelle la personne handicapée motrice peut s'adonner c'est la mendicité. C'est son destin.

C'est pour lutter contre ce genre de conception entachée de préjugés, d'ignorance, que le projet COOPI a été mis sur pied. L'idée était de lutter contre la mendicité des handicapés moteurs par anticipation, c'est à dire éviter que des handicapés moteurs qui ne l'ont pas encore fait ne commencent à exercer la mendicité (insertion) et soustraire à la pratique d'autres qui s'y adonnent (réinsertion).

Œuvrer pour l'insertion socio-économique des handicapés moteurs revient de prime abord à les sortir de l'ignorance dans laquelle ils sont enfermés. Cependant, à cause de leur âge, beaucoup de personnes handicapées motrices ne pourront pas aller à l'école classique. La seule alternative pour eux c'est la formation professionnelle alliée à l'alphabétisation .

#### ***2. Les filières***

##### **2.1 Description**

Lors de la mission d'étude quelle avait menée en mille neuf cent quatre vingt dix huit (1998), COOPI avait noté que l'insuffisance de formation professionnelle

des handicapés moteurs relevait entre autres de leur faible niveau de scolarisation pour accéder aux cours mais aussi de l'inadaptation des filières proposées. Partant de ce constat, le projet a proposé aux bénéficiaires des formations qui ne requièrent pas un niveau d'étude assez élevé, d'autant plus qu'au départ le public le plus visé était les handicapés moteurs mendiants qui n'ont pour la plupart jamais été à l'école.

Onze (11) filières ont été proposées :

- couture
- électronique
- cordonnerie
- maintenance informatique
- coiffure
- teinture batik
- poterie
- photographie
- fabrication de poupées
- cartonnage
- informatique

Ce sont des formations artisanales de courte durée :

- un (1) an : couture, électronique, cordonnerie
- sept (7) mois : coiffure
- six (6) mois : maintenance informatique, photographie
- trois (3) mois : teinture batik, poterie, fabrication poupées, cartonnage, informatique

Initialement, il n'y avait pas de cours de maintenance informatique, mais seulement d'initiation à l'informatique. Par ailleurs, les responsables se sont rendus compte qu'une simple connaissance des modules les plus courants comme Word, Excel n'était pas très utile et ont abandonné les cours d'initiation pour faire de la maintenance. Ces formations sont rentables, dans la mesure où l'exercice de ces métiers ne nécessite pas obligatoirement le recrutement par une entreprise. Le nouveau diplômé a la possibilité, s'il obtient un crédit par exemple, de travailler

pour son propre compte ou bien de monter une activité commune avec d'autres camarades.

## ***2.2 Les critères d'accès***

Au départ, les responsables du projet ont pensé donner une formation aux handicapés moteurs mendiants, pour qu'ils abandonnent cette activité dévalorisante et exercer un métier plus décent, plus digne. C'est ainsi que pour la première année de formation, 70% des apprenants étaient d'anciens mendiants. Cette option a entraîné des difficultés que l'on avait pas du tout prévu. En effet, les personnes qui gagnaient de l'argent avec la mendicité, réclamaient une compensation parce qu'elles se sont retrouvées sans ressource.

Dès lors, il a fallu abandonner cette option. Par la suite, trois critères principaux ont été retenus pour participer aux formations :

- l'appartenance à l'ANHMS
- la mobilité, c'est à dire ne pas être un handicapé lourd, ce qui rendrait très difficile les déplacements
- le genre car le projet accorde une importance capitale aux femmes

Cependant concernant la maintenance en informatique, l'apprenant doit avoir au moins le niveau d'étude de la cinquième (5<sup>e</sup>) secondaire. Il n'y a pas un nombre de place limité pour chaque filière, l'objectif étant de former durant les trois (3) années du projet trois cent (300) handicapés moteurs. Ce sont les apprenants eux-mêmes qui choisissent la formation qu'ils veulent suivre, en tenant compte de leurs capacités physiques et intellectuelles.

## ***3. Les apprenants***

### **3.1 Les effectifs**

Depuis le démarrage des formations en novembre deux mille un (2001), toutes les filières sont fonctionnelles à l'exception de la poterie et du cartonnage.

Concernant la filière informatique, nous avons pu obtenir le chiffre global mais non le nombre d'apprenants par sexe. En réalité, un peu moins de deux cent (200) handicapés moteurs ont déjà été formés dans le cadre du projet lors des deux (2) premières années de fonctionnement.

Ces données, même si elles sont incomplètes (pas de répartition h/f pour l'informatique), montrent une prédominance des femmes, tendance qui a été confirmée par le coordonnateur adjoint. Cela n'est pas étonnant car le projet accorde une importance particulière à la gent féminine. En effet, être femme dans un pays où la domination masculine persiste toujours, c'est déjà un problème pour une femme valide, à plus forte raison pour une femme handicapée qui se trouve avec un double problème à gérer.

En deux mille trois (2003), les formations ont débuté en février. Là aussi, il n'y a pas eu d'apprenants pour la poterie et le cartonnage mais également en photographie. Les effectifs sont les suivants :

Filière	Effectifs hommes	Effectifs femmes	Total
Couture	03	07	10
Electronique	09	01	10
Cordonnerie	10	00	10
Coiffure	00	20	20
Teinture batik	00	20	20
Photographie	00	10	10
Fabrication poupée	00	30	30
Informatique			50
Total			160

Source : enquête

Pour cette année aussi, les femmes sont plus nombreuses : soixante sept (67) apprenantes contre quarante huit (48) pour les hommes, soit une différence de dix neuf (19) personnes.

La coiffure, la teinture et la fabrication des poupées restent le domaine de prédilection des femmes, ce sont des filières entièrement féminines. Cela se

comprend dans la mesure où nous sommes dans une société qui réserve ce genre d'activité aux femmes. Par contre, l'électronique et la maintenance en informatique considérées comme des métiers techniques restent la chasse gardée des hommes, même si les femmes y font une petite percée avec quatre (4) femmes en maintenance. Il est vrai que pour cette session, il n'y a pas eu d'apprenantes en électronique mais il y en avait une lors des précédentes. De même, on note une apprenante en cordonnerie, alors que ce métier est en général uniquement exercée par des hommes.

Finalement, nous remarquons chez les handicapées motrices la même tendance qu'on observe chez beaucoup de femmes aujourd'hui. En effet, de plus en plus de femmes investissent des domaines d'activité qui étaient inaccessibles pour elles, il y a quelques années. Elles ne pouvaient exercer ces métiers, non pas parce qu'elles n'en avaient pas la capacité mais la plupart du temps pour des raisons culturelles.

Par conséquent, nous constatons que les handicapés moteurs ne sont pas des personnes à part mais des hommes et des femmes à part entière dans la société.

### *3.2 Cursus scolaire et âge*

Les enfants handicapés moteurs en âge scolaire traînent dans les rues de Dakar au lieu d'aller à l'école comme tous les autres enfants de leur âge. Ce constat avait conduit à la création du centre TALIBOU DABO<sup>-</sup> de Grand Yoff. Au terme d'une enquête menée en mille neuf cent quatre vingt dix neuf (1999) , l'UNICEF avait conclu à un taux de scolarisation des enfants handicapés moteurs de 34%. Cette sous-scolarisation repose sur diverses raisons :

- refus des parents de les inscrire
- manque de compréhension des chefs d'établissement (souvent les enfants handicapés moteurs à cause de leur traitement ne pouvaient s'inscrire au CI qu'à neuf (9) ou dix (ans ), ce que les directeurs d'école refusaient)
- défaut d'appareillage ou /et manque de suivi médical
- inaccessibilité des écoles
- non-formation des enseignants

---

<sup>-</sup> établissement pour enfants handicapés moteurs

D'un autre côté, lors de nos enquêtes sur la scolarisation des enfants handicapés moteurs, nous avions constaté qu'un certain nombre d'élèves qui suivaient une scolarité normale à TALIBOU DABO abandonnaient l'école entre la sixième (6<sup>e</sup>) et la troisième (3<sup>e</sup>) ou tout juste après le BFEM<sup>-</sup>. Le directeur de l'école TALIBOU DABO avait expliqué cette situation par trois (3) causes principales : l'éloignement des établissements, l'inaccessibilité des locaux, le manque de pédagogie des enseignants à l'égard des handicapés moteurs.

Deux choses semblaient donc caractériser les handicapés moteurs, la sous scolarisation et le faible niveau d'étude. Cela s'est vérifié au niveau quarante (40) apprenants du projet COOPI que nous avons interrogés. En effet neuf (9) d'entre eux n'ont jamais été à l'école et plus de la moitié n'ont pas dépassé la troisième comme le montre le tableau suivant :

<b>Niveau d'étude</b>	<b>Nombre d'apprenants</b>
Primaire	13
Secondaire cours (6 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> )	13
Secondaire long (2 <sup>nd</sup> , terminal)	03
Supérieur	01
Autres à préciser	10
Total	40

Source : enquête

Vu le faible niveau des apprenants, on peut se demander pourquoi les responsables ont opté pour la formation et non à un enseignement classique, autrement dit, pourquoi avoir choisi l'apprentissage d'un métier plutôt que de les aider à compléter leur enseignement et améliorer leur niveau d'étude et se présenter aux examens nationaux pour obtenir des diplômes . Cependant, en regardant l'âge des personnes en formation, la réponse apparaît tout de suite.

Le tableau des âges est ainsi établi :

<b>Catégorie</b>	<b>Nombre d'apprenants</b>
------------------	----------------------------

<sup>-</sup> Brevet de Fin d'Etudes moyens

- 20 ans	00
20 - 25 ans	25
+ 25 ans	15
Total	40

Source : enquête

Les apprenants sont des personnes d'âge mûr. Leur désir n'est pas d'accumuler des diplômes, mais de pouvoir subvenir à leurs besoins, participer activement au développement de leur pays. Donc les initiateurs du projet ont eu raison d'opter pour la formation , d'autant plus qu'ils voulaient voir un autre spectacle à Dakar que celui d'une ville truffée de handicapés moteurs mendiants . L'apprentissage d'un métier était donc la meilleure solution.

### ***3.3 Autres caractéristiques***

La majorité des participants aux formations sont monoplégiques- (20) ou paraplégiques- (14). Ce sont des handicapés légers qui boitent sans utiliser des béquilles, qui utilisent une ou deux béquilles ou bien sont en fauteuil roulant. Une seule personne parmi les enquêtés dispose d'une voiturette. L'absence de handicapés lourds n'est pas étonnant si l'on se rappelle l'une des conditions d'accès aux formations qui est la mobilité, c'est à dire être capable de se déplacer chaque jour pour suivre les enseignements. Les responsables ont eu raison de retenir ce critère dans le choix des apprenants. En effet, 47% d'entre eux viennent de la banlieue notamment de localités comme Guediawaye(6), Bargny, Rufisque, Thiaroye (2 pour chaque localité).... 30% des apprenants habitent l'axe Fann-Fass, Gueule Tapée- Médina ou encore Ouakam-Yoff, alors que 12,5% sont issus de quartiers tels que SICAP, Ouagou Niayes.... Le reste des apprenants vient des quartiers voisins du Front de terre tels que Khar Yalla, Derklé.... A part les habitants du voisinage de Front de terre qui viennent d'être cités et qui se rendent à pied au siège de l'ANHMS, tous les autres doivent emprunter un moyen de

---

- Le handicap touche un bras ou une jambe, ici c'est la jambe qui est le plus souvent atteint  
- le handicap touche les deux bras ou les deux jambes, ici ce sont plutôt les jambes qui sont en cause

transport. Ils utilisent les transports publics, notamment les bus et les cars rapides comme nous le montre le tableau suivant :

Moyens de transport utilisés	Effectifs
Taxi	01
Cars rapides	27
Bus	09
Autres à préciser	03
Total	40

Source : enquête

Certains apprenants doivent prendre deux (2) cars rapides pour rallier le front de terre. Cela entraîne des frais de transport plus ou moins importants, alors que presque tous ont avoué être sans ressources financières. D'ailleurs certains ont même parfois du mal à assurer leur transport.

Sur les quarante (40) apprenants que nous avons interrogés, trois (3) seulement sont mariés. Il s'agit de deux (2) femmes et d'un (1) homme. On compte aussi une divorcée. Le reste du lot est constitué de célibataires. Cet état de fait pourrait s'expliquer chez les hommes par le manque de ressources d'où l'incapacité à entretenir une épouse et éventuellement des enfants. Seulement, une autre explication pourrait s'appliquer aussi bien pour les hommes que pour les femmes. C'est la marginalisation. En effet, à quelques exceptions près, les enquêtés soutiennent qu'avant de suivre une formation au centre, ils suscitaient la pitié, on les regardait comme des personnes qui n'ont aucune aptitude, des personnes inactives, non productives, bref des personnes inutiles à la société. C'est seulement lorsqu'elles ont commencé à apprendre un métier que cette attitude négative a commencé à changer au sein de leur entourage. C'est pourquoi, à la question « qu'est ce que la formation et le travail vont apporter dans votre vie », ils ont répondu :

<b>Réponses</b>	<b>Effectifs</b>
+ de considération	40
Rien	00
Autres à préciser	00
Total	40

Source : enquête

La réponse est unanime.

Tout compte fait, nous pouvons dégager le profil suivant des apprenants de l'année deux mille trois (2003) : ce sont des personnes handicapées motrices adultes, célibataires pour la plus part qui viennent de la banlieue ou de quartiers populaires et sont sans ressources.

#### ***4. L'organisation des enseignements***

Les formations initiées dans le cadre du Projet d'appui à l'insertion des handicapés moteurs ont effectivement démarré le cinq (5) novembre deux mille un (2001). Elles sont totalement gratuites.

##### **4.1 Déroulement des cours**

Tous les enseignements sont dispensés au centre des handicapés moteurs, au Front de terre. Les cours ont lieu du lundi au vendredi, de neuf (9) heures à treize (13) heures, soit quatre (4) heures de cours par jour. Ce sont des cours théoriques et pratiques mais, avec un accent beaucoup plus poussé sur la pratique. Il s'agit de former des personnes qui seront opérationnelles à la fin de leur apprentissage.

Contrairement aux apprenants des précédentes promotions, ceux qui ont débuté leur formation en février deux mille trois (2003) ont eu plus de chance. Leurs enseignants sont des formateurs de profession. Autrement dit, ils ont l'expérience mais surtout ils ont la faculté de transmettre leur savoir à d'autres, ce qui n'était pas le cas de leurs prédecesseurs.

Selon monsieur Bah SY, le chargé de la formation, c'est parce qu'ils se sont rendu compte que les personnes engagées pour assurer les formations n'avaient pas la pédagogie nécessaire que les responsables du projet ont fait une nouvelle option. Ils ont recherché et trouvé des partenaires avec lesquels, ils ont signé des protocoles

d'accord pour assurer les enseignements et offrir des stages de perfectionnement aux apprenants. Ces partenaires sont : l'Ecole Internationale de coiffure (IEC),, la Société Africaine de technologie (SATECH), l'Association des Couturiers du Sénégal , la Chambre des métiers, le Centre de Formation Artisanale de Dakar, (CFA) et l'Association des villageois de NDENE dans les département de BAMBEY.

Désormais, ce sont des professionnels issus de ces différentes structures et qui ont la pédagogie nécessaire qui assurent les enseignements. Au total , il y a un formateur pour chacune section à l'exception de la coiffure qui en compte deux (une formatrice en tresses et une autre en coiffure moderne) et de la maintenance en informatique qui en a trois (3).

Les présences aux cours sont relevées. D'après monsieur SY-, le taux d'assiduité est d'environ 70%. Les apprenants pensent que les formations se déroulent dans l'ensemble sans problème. A L'unanimité, ils trouvent que les formations sont intéressantes, utiles et leur permettent d'échapper à la mendicité. Toutefois, certains pensent qu'il faut améliorer les apprentissages en augmentant par exemple la durée des formations. Ils trouvent qu'il y a trop de choses à apprendre sur une courte période.

<b>Déroulement des formations</b>	<b>Effectifs</b>
Très bien	13
Bien	18
Assez bien	09
Mal	00
Autres à préciser	00
Total	40

Source : enquête

## 4.2 Les modes d'évaluation

---

- le responsable du volet formation du projet.

Chaque filière de formation a ses propres réalités qui sont différentes de celles des autres. C'est pourquoi, chacune a son système d'évaluation. Presque pour toutes les filières, des devoirs notés sont organisées tout au long de la formation et une évaluation finale est faite à la fin. Les devoirs portent sur les différentes matières enseignées, alors que l'évaluation finale que l'on peut assimiler à une composition porte sur un thème, un sujet .

En électronique par exemple, l'évaluation finale a porté sur deux sujets : dépannage radio et dépannage TV. Il y a une note pour chaque sujet traité.

En coiffure, l'évaluation finale portait sur deux épreuves : une en tresse et une en coiffure moderne. En coiffure moderne l'évaluation portait sur une coiffure avec bananes pour le groupe un et une coiffure avec cône devant et cône derrière pour le second groupe. Chaque épreuve a été notée sur 20) et c'est la moyenne des deux notes obtenues qui a donné la note finale. Pour être admis, c'est à dire digne de recevoir l'attestation de fin de formation, il faut une moyenne générale de 12/20. La décision est prise par un jury. Un rang et une mention sont délivrés. Les responsables des volets activités féminines et micro crédit font parti du jury mais pas le chargé de la formation.

Concernant la couture, l'évaluation est semestrielle. Chaque matière est notée, comme pour la coiffure. Mais un coefficient de 1 ; 1,5 ou 2 est affecté à chaque matière. La moyenne des différentes notes obtenues constitue la moyenne semestrielle (sur 10) . Pour l'évaluation finale les apprenants doivent confectionner sur une machine une jupe et une taille basse. A la fin des travaux, une note sur 20 est attribuée. Le seul critère d'admission c'est l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 5/10. Il n'y a pas de mention , seul un classement est donné.

Pour les précédentes promotions, les évaluations se faisaient différemment mais cette différence n'est pas très grande.

En coiffure, une note sur 20 était donnée pour chaque matière (tissage greffage, maquillage, tresses simples, tresses américaines..... La moyenne issue de ces notes constituait la moyenne générale de l'apprenante.

Pour la couture, ce sont les coefficients affectés à chaque matière qui ont changé. Ces coefficients qui étaient cinq (5) pour la mesure et le pantalon salopette

et dix (10) pour toutes les autres matières, sont passées à 1 ; 1,5 et 2. Les changements ont été introduit par les partenaires notamment l'EIC et l'ACS.

#### 4.3 Les Résultats

C'est le moyen de mesure de la réussite ou non d'une formation. Toutes les formations sont arrivées à terme sauf pour la maintenance informatique et l'électronique .

En cordonnerie, la formation n'a pas été satisfaisante, raison pour laquelle, tous les apprenants de la première et de la deuxième promotion , soit au total trente (30) personnes, doivent suivre le niveau II de formation, c'est à dire une formation complémentaire de quatre (4) mois.

Bien que la quasi totalité ait bouclé leur cycle de formation, nous n'avons pu obtenir que les résultats de la couture et de la coiffure. Ainsi, en coiffure, sur dix huit (18) apprenantes, il y a eu treize (13) admises et cinq (5) retenues dont une a obtenu une moyenne de 10,55/20. Quatre (4) mentions bien et neuf (9) mentions assez bien ont été décernées. Les résultats sont ainsi établis :

Les précédents résultats donnaient :

Fatou NDIAYE	16,85
Fatimata GAYE	5,14
Awa GUEYE	13
Khady DIAW	14,71
Fatou Kiné NDIAYE	14,14
Diéynaba SOW	13,42
Khoudia SECK	15,14
Khady THIAM	12,71

Source : projet

Bien que le "major de la précédente promotion ait une meilleure moyenne que celle de la dernière, les résultats de la promotion 2003 semblent plus satisfaisants.

Concernant la couture, nous pouvons même dire que tous les apprenants ont réussi à obtenir leur sésame car, la seule personne retenue n'a pas composé au

second semestre. Le premier a une moyenne de 9,38/10 le dernier 5,7, ce qui prouve que les apprenants ont un bon niveau, ce qu'atteste le tableau des résultats :

Les taux de réussite en coiffure et couture sont respectivement 72, 22% et 90%. Ne disposant pas de l'ensemble des résultats pour faire notre propre appréciation, nous nous sommes contentée de l'avis du chargé de la formation.

Monsieur SY pense que hormis la cordonnerie, les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble pour cette année. Les résultats des dernières promotions ont été meilleures que les précédentes surtout en coiffure. L'intervention de formateurs de profession qui allient l'expérience du métier et la pédagogie nécessaires pour inculquer un savoir a été un atout important.

#### 4.4 Les difficultés

Deux difficultés principales ont été évoquées par les apprenants, une liée directement à la formation et une autre indirectement.

Par rapport à la formation, les apprenants déplorent l'insuffisance du matériel de travail. Cela est source de problème, surtout lorsqu'il y a des devoirs à faire notamment à la maison. Ce problème de matériel est surtout ressenti au niveau de la coiffure et de la cordonnerie. Cela se comprend car, pour la coiffure, les apprenantes ont besoin chacune par exemple d'une tête de coiffure pour pouvoir s'exercer, alors qu'en cordonnerie outre le cuir, il faut le petit matériel c'est-à-dire de la colle, des clous, un marteau....

Le second problème auquel les apprenants sont confrontés c'est le transport. La plupart d'entre eux empruntent les cars rapides ou les bus pour se rendre au centre. A certaines heures, particulièrement le matin, les bus sont bondés. Aux arrêts des cars rapides, ce sont des bousculades et des courses poursuites pour prendre place dans un véhicule. Pour les passagers handicapés n'ont pas été pris en compte dans la conception de ces moyens de transport publics, c'est un calvaire que de les emprunter et les retards sont fréquents.

Les apprentissages ont lieu du lundi au vendredi. Pour l'apprenant résidant à Pikine, Guédiawaye, Fass, Fann, la somme de deux cents (200) francs CFA par jour minimum est nécessaire pour s'y rendre et rentrer le soir, soit mille (1000) francs par semaine. Cette somme est plus importante pour ceux qui doivent prendre deux cars entre leur domicile et le Front de terre. Ces frais de transport élevés pour leur bourse expliquent la difficulté qu'ont certains apprenants à se déplacer. Bien

qu'ils ne l'aient pas affirmé d'une manière formelle, des apprenants ratent des cours parce qu'ils n'ont pas de quoi payer le ticket du transport.

A l'entame des formations, compte tenu du fait que 70% des apprenants étaient d'anciens mendians, ils recevaient chaque semaine une somme pour leurs frais de restauration et de transport à raison de huit cent cinquante (850) francs par jour de présence. Cependant, à la fin des premières formations principalement en informatique, cette faveur a été supprimée. L'économie dégagée servira à inscrire d'autres apprenants. Pour les formations qui n'avaient pas encore terminé leur cycle (couture, cordonnerie et coiffure), la somme a été réduite à cinq cent (500) francs CFA par jour. En électronique où les cours venaient de démarrer, les apprenants ne recevront rien. Force est de reconnaître qu'il faut une véritable dose de volonté aux apprenants pour venir chaque jour au centre suivre leur formation, au regard de tout le calvaire qu'ils doivent endurer pendant des mois.

### **Chapitre III                    La phase essentielle du projet :**

## **L'insertion par le micro crédit**

### **1. Présentation**

La démarche retenue par les initiateurs du Projet d'appui à l'insertion des handicapés moteurs consistait à d'abord former les bénéficiaires à un métier rentable pour ensuite, assurer leur insertion dans le tissu économique, en leur octroyant un crédit. Le démarrage de ce volet prévu en janvier deux mille trois (2003) a accusé un retard de quelques mois.

Le projet COOPI est en partenariat avec le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), une institution de micro finance. Grâce à ce partenariat, les demandeurs de crédit, par le biais du projet, reçoivent un financement sans fournir un apport personnel ou une garantie. Le projet est leur garant. L'enveloppe de crédit est de quatre vingt (80) millions de francs CFA. Les premiers prêts qui devaient être octroyés l'ont finalement été en juin deux mille trois (2003).

Ce n'est qu'en mars deux mille trois (2003) que le responsable Monsieur Samba DIALLO a intégré l'équipe du projet. Il a commencé par faire de la sensibilisation et former les animateurs.

### **2. *Les différents types de crédit***

Toutes les activités génératrices de revenus : teinture, commerce, informatique (cyber), cordonnerie.... peuvent être financées. Deux (2) types de prêts ont été mis en place :

- les crédits de fonds de roulement qui sont destinés à l'achat de marchandises sans transformation
- les crédits d'investissement qui permettent d'acheter des équipements et du matériel (pour la couture par exemple).

Les crédits de fond de roulement peuvent aller de neuf (9) à douze (12) mois alors que la durée des crédits d'investissement est de vingt quatre (24) à trente six (36) mois.

Les prêts sont accordés individuellement ou à un groupe de personnes constitué en GIE.

### ***3. Les modalités d'octroi de crédit***

#### **3.1 Le processus d'obtention**

Les personnes formées au centre de l'ANHMS peuvent demander un crédit, de même que ceux qui n'ont pas reçu de formation. Pour bénéficier d'un prêt, il est obligatoire de remplir les conditions suivantes:

- être membre de l'ANHMS
- se faire élaborer un projet par l'animateur de son département (Dakar, Pikine, Guédiawaye, Rufisque) et le déposer au siège de l'association.

Le projet élaboré par l'animateur est soumis à un comité de présélection. S'il n'y a pas de problème sur le plan technique, il est demandé la caution du président départemental du demandeur. Une fois que le président a donné son aval, le projet est soumis au comité de crédit du CMS. Cette instance se réunit une fois par mois pour se prononcer favorablement ou non sur chaque demande de prêt. Les dossiers de crédit du projet ne passent pas par le comité de crédit habituel du CMS) et généralement tous les dossiers qui lui sont soumis sont acceptés. Le montant maximum pour les prêts individuels est de trois cent mille (300. 000) tandis que pour les GIE, il peut atteindre deux (2) millions de francs CFA.

#### **3.2 Les remboursements**

Une fois qu'un crédit est accordé, le bénéficiaire dispose d'un (1) à trois (3) mois de battements avant de commencer à rembourser. Ce délai est accordé pour permettre à l'emprunteur d'écouler sa marchandise ou ses produits dans le cas des crédits de fonds de roulement ou bien de rentabiliser le matériel acquis grâce aux crédits d'investissement. Passé ce délai, les paiements s'effectuent mensuellement au niveau du CMS. Le taux d'intérêt appliqué est de 2% de la somme restant due. Cela signifie que le taux n'est pas statique, il varie chaque mois. Il est dégressif c'est à dire qu'il diminue à chaque remboursement. Si un taux global était appliqué, il tournerait autour de 13%.

Il n'y a pas d'épargne obligatoire.

Tous les bénéficiaires de crédit doivent rembourser la totalité de la somme qu'ils ont reçue. Si tel n'est pas le cas, des poursuites judiciaires pourraient être engagées contre les mauvais payeurs.

#### ***4. Les financements***

##### **4.1 Caractéristiques des demandes**

A ce jour, quatre (4) comités de présélection se sont déjà réunis pour examiner les projets de financements qui ont été soumis par les membres de l'ANHMS. Les décisions suivantes ont été prises :

- Comité de présélection du 14 Mars 2003 (procès verbaux 1 et 2)

Décisions Comité	Effectifs
Demandes acceptées	18
Demandes rejetées	20
Demandes ajournées	19
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>

Source : projet

- Comité de présélection du 12 Juillet 2003

Décisions Comité	Effectifs
Demandes acceptées	25
Demandes rejetées	15
Demandes ajournées	19
Total	55

Source : projet

- Comité de présélection des 13 et 17 septembre 2003

Décisions comité	Effectifs
Demandes acceptées	36
Demandes rejetées	13
Demandes ajournées	7
Total	56

Source : projet

- Comité de présélection du 15 novembre 2003

Décisions Comité	Effectifs
Demandes acceptées	22
Demandes rejetées	5
Demandes ajournées	6
Total	33

Source : projet

Dans l'ensemble, sur un nombre total de deux cent un (201) projets de financements examinés, cent un (101) ont été acceptés, cinquante trois (53) rejetés et quarante sept (47) ajournés. Si la demande est acceptée, le dossier est transmis au CMS.

Lorsque le projet est rejeté, cela signifie que le demandeur n'est pas capable de réaliser le projet présenté parce qu'il est âgé par exemple ou bien parce qu'il est déjà bénéficiaire d'un crédit dans un autre projet ou une autre structure.

Quand le projet est ajourné cela veut dire que le demandeur doit le refaire, en corrigeant avant de le représenter les insuffisances qui lui ont été signalées.

Huit (8) prêts de groupement ont été sollicités contre cent quatre vingt dix sept (197) prêts individuels. Parmi les demandeurs de crédits, on compte soixante neuf (69) femmes et cent vingt quatre (124) hommes. Soixante deux (62) seulement ont été formés dans le cadre du projet COOPI. Cela nous étonne quelque peu car ce n'est pas la tendance que nous avons notée chez nos enquêtés. En effet, sur les quarante (40) apprenants que nous avons interrogés , vingt huit ( 28 ) ont l'intention de demander un crédit à la fin de leur formation parce qu'ils souhaitent tous démarrer leur propre activité. Les rares qui n'ont pas l'intention de demander un prêt sont des apprenants en maintenance informatique qui veulent plutôt trouver un emploi dans une société de la place.

#### 4.3 Les demandes accordées

<b>Demandeurs</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Montant accordé</b>	<b>Durée</b>	<b>activité</b>
1 Kalidou konate	150. 000	100. 000	1 AN	
<b>2 maguette aidara</b>	200. 000	200. 000	1 AN	
<b>3 Ngoné Ndiaye</b>	150. 000	150. 000	1 AN	
4 Assane Pouye	250. 000	250. 000	1 AN	
5 Edouard Correa	300 à 150. 000	150. 000	1 AN	
<b>6 Mama B sène</b>	100. 000	100. 000	1 AN	
7 Issa Guèye	300. 000	300. 000	1 AN	
<b>8 Awa Ndiaye</b>	300. 000	300. 000	1 AN	
9 Cheikh Senghor	300. 000	300. 000	1 AN	
<b>10 Ndella Niang</b>	300. 000	200. 000	1 AN	
11 Abdoulaye ND	150. 000	100. 000	1 AN	
12 Bakary Niassy	290. 000	150. 000	1 AN	
<b>13Helene Dacosta</b>	30. 000	30. 000	1 AN	
<b>14 Marie B</b>	300. 000	250. 000	1 AN	
15 Demba Ba	200. 000	200. 000	1 AN	
16 Abdoulaye ND	100. 000	100. 000	1 AN	
<b>17 Dalla Niang</b>	200. 000	200. 000	1 AN	
<b>18 Raky Ba</b>	250. 000	250. 000	1 AN	
19 GIE Sen Poot	1. 151. 100	1. 151. 100	1 AN	
20 GIE W N M	1. 117. 450	600. 000	1 AN	
21 Bassirou Basse	256. 500	200. 000	1 AN	
22 Babacar Sakho	239. 000	239. 000	1 AN	
23 Djiby Thiam	169. 500	169. 500	1 AN	
24 Mariama D	190. 000	100. 000	1 AN	
25 Gie Bokk Diom	212. 500	212. 500	1 AN	
26 Racine Sow	121. 800	121. 800	1 AN	

27 Modou Diop	245. 300	100. 000	1 AN	
<b>28 Anta Touré</b>	150. 000	100. 000	1 AN	
<b>29 Mbayang ND</b>	150. 000	150.000	1 AN	
<b>30 Boury NGOM</b>	275.000	150. 000	1 AN	
<b>31 Ibra Niang</b>	300. 000	250. 000	1 AN	
<b>32 Fatou Niang</b>	200. 000	100. 000	1 AN	
33 Allassane ND	300.000	300.000	1 AN	
<b>34 Maîmouna D</b>	102. 500	102. 500	1 AN	
<b>35 Ramatoulaye Mané</b>	230. 000	230. 000	1 AN	
<b>36 Safiétoù B</b>	100. 000	100. 000	1 AN	
37 Ibra Dione	110. 000	110.000	1 AN	
<b>38 Andoye Diop</b>	270. 400	270. 400	1 AN	
<b>39 Latdara Ndoye</b>	200. 000	100.000	1 AN	
40 Sidate Sow	75. 000	75. 000	1 AN	
41 Thierno Fall	290. 000	290. 000	1 AN	
<b>42 Bineta Sarr</b>	276. 000	200. 000	1 AN	
<b>43 Marième Cissé</b>	180. 000	180. 000	1 AN	
44 Madou Diop	245. 300	245. 300	1 AN	
45 Abdoulaye Ba	256. 500	256. 500	1 AN	
46Abdoulaye NG	286. 900	286. 900	1 AN	
47 Mamadou Faye	235. 500	235. 500	1 AN	
48 Birame Loum	78. 000	78. 000	1 AN	
<b>49 Denis Coly</b>	205.000	205. 000	1 AN	
50 Abdoulaye ND	296. 200	296. 200	1 AN	
51 Mor Ndiaye	300. 000	300. 000	1 AN	
<b>52 mame K Faye</b>	255. 000	255. 000	1 AN	
53 Modiu Diop	219. 500	219. 500	1 AN	
54 Woury Fall	200. 000	200. 000	1 AN	
55 Alssane Niang	300. 000	300. 000	1 AN	
<b>56 Fama Diouf</b>	200. 000	200. 0 00	1 AN	
57 Abdoulaye Fall	100. 000	100. 000	1 AN	

<b>58 Fatou Gueye</b>	100. 000	100. 000	1 AN	
<b>59 Diariétou MB</b>	150. 000	100. 000	1 AN	
<b>60 souleymane B</b>	296. 200	296. 200	1 AN	
<b>61 Abdoulaye G</b>	101. 250	101. 250	1 AN	
<b>62 Nd A Gaye</b>	212. 250	212. 250	1 AN	
63 Ousseynou Fall	125. 050	125. 050	1 AN	
64 Mor Badiane	220. 000	220. 000	1 AN	
65 Ousmane Baldé	155. 850	155. 850	1 AN	
66 Khadidiatou B	91. 800	91. 800	1 AN	
<b>67 Salimata ND</b>	287. 800	100. 000	1 AN	
<b>68Safiétou aïdara</b>	287. 800	100. 000	1 AN	
69 Moussa NG	280. 000	280. 000	1 AN	
70 Souleymane S	179. 500	179. 500	1 AN	
71 Ibrahima Sarr	209. 600	209. 600	1 AN	
<b>72 Thioro Thiam</b>	146. 150	100. 000	1 AN	
73 Sidy Sène	162. 500	162. 500	1 AN	
<b>74 Khady Diouf</b>	230. 000	230. 000	1 AN	
75 Alssane Ndoye	290. 000	290. 000	1 AN	
<b>76 Oumy Sam</b>	290. 430	290. 430	1 AN	
77 Mamadou Diop	290. 430	290. 430	1 AN	
<b>78 Suzanne Diène</b>	81. 000	81. 000	1 AN	
<b>79 Khady TH</b>	127. 900	100. 000	1 AN	
<b>80 Mbène Daigne</b>	82. 500	82. 500	1 AN	
<b>81 Maty Mbaye</b>	234. 500	234. 500	1 AN	
82 Ahmed Marone	290. 000	290. 000	1 AN	
<b>83 Marième P</b>	87. 500	87. 500	1 AN	
84 Papa A Guèye	245. 200	245. 200	1 AN	
85 Mamadou Diop	299. 500	299. 500	1 AN	
86 Moussa Diop	299. 500	299. 500	1 AN	
87 Seynou Sène	300. 000	300. 000	1 AN	
<b>88 Rokhayetou S</b>	100. 000	100. 000	1 AN	

<b>89 Aïda Thiam</b>	285. 000	285. 000	1 AN	
<b>90 Awa Fall</b>	300. 000	300. 000	1 AN	
91 Adou K Ndiaye	210. 000	210. 000	1 AN	
<b>92 Abdou Fall</b>	50. 000	50. 000	1 AN	
<b>93 Marième N</b>	250. 000	250. 000	1 AN	
94 Moustapha Dia	200. 000	200. 000	1 AN	
95 Ousmane Gadio	200. 400	200. 400	1 AN	
<b>96 Fatou A Touré</b>	128. 075	128. 075	1 AN	
97 Ndèye Khoussa	169. 300	100. 000	1 AN	
98 Fodé Konaté	147. 500	147. 500	1 AN	
99 Babacar Ndiaye	262. 950	262. 950	1 AN	
<b>100 Aminata MB</b>	197. 300	100. 000	1 AN	
<b>101 Anta Wade</b>	244. 000	244. 000	1 AN	
Total 101	22. 369. 985	20. 342. 185		

Source : projet

Environ 50% des prêts soumis à l'approbation des comités de présélection ont été accordés.

Nous n'avons pas pu obtenir les activités qui ont été financées mais il s'agirait pour la majeure partie de petit commerce.

Sur un montant sollicité de quelques vingt deux (22) millions, un peu plus de vingt (20) millions ont été accordés. Tous les bénéficiaires ont déjà reçu leur financement et commencé à travailler, sauf pour la dernière vague ( les 22 derniers) dont les prêts ont été accordés à la mi novembre.

Cette somme représente à peu près le quart de la somme allouée au crédit, ce qui semble étonnant à quelques mois seulement de la fin du projet. Le Coordonnateur adjoint déplore ce fait ; pour lui, la sensibilisation a été pourtant bien menée et jusqu'à présent l'équipe technique continue à informer les membres de l'association. Mais il faut dire aussi que le retard enregistré dans le démarrage du volet crédit y est nécessairement pour quelque chose.

Sur les cent et un prêt s accordés, quarante sept (47), même pas la moitié, sont pour d' anciens apprenants du projet (les demandeurs mis en gras) dont quarante

(40) femmes. Le Coordonnateur adjoint ne s'explique toujours pas pourquoi les personnes formées par le projet sont les moins nombreux à solliciter un prêt pour mettre en pratique le métier qu'ils ont appris. Pourtant, dès le départ ils ont été informés de la possibilité qui leur est offerte d'obtenir un crédit pour démarrer leur propre activité au lieu d'attendre un hypothétique emploi.

Un autre fait qui mérite d'être souligné c'est le petit nombre de prêts de groupement accordés alors que le plafond c'est deux millions (2 . 000. 000) de francs CFA.

A cause de la capacité de mobilisation et de regroupement des handicapés et vu leur solidarité, nous nous attendions à ce que les prêts de groupements soient plus nombreux. compte tenu de l'importance des charges, de la cherté des équipements ; nous nous attendions à voir des personnes formées en coiffure, teinture, cordonnerie par exemple s'associer pour mettre sur pied des salons de coiffure, des ateliers de teinture ou de cordonnerie.

Le faible écart entre les montants sollicités et les montants accordés (2. 027. 800) montre que les sommes demandées ont été la plus part du temps accordées. Cela signifie que les projets ont été bien présentés, les coûts bien estimés.

Actuellement les responsables du projet sont en train de revoir certains points notamment, l'intérêt, l'épargne. En effet, parmi les personnes financées, il y en a qui pensent qu'il ne devrait pas y avoir d'intérêt sur le remboursement. Ces personnes fondent leur idée sur le fait que le but du projet est de les aider à assurer leur insertion socio-économique, notamment en leur permettant d'exercer une activité rentable et ainsi ne pas avoir à mendier. Donc, on ne peut pas les aider et en même temps ajouter un intérêt sur les crédits alloués.

Par ailleurs, même si l'épargne n'est pas obligatoire, il avait été recommandé aux personnes financées de s'en acquitter au moment des remboursements mais cela n'a pas été suivi. Jusqu'à présent, les remboursements s'effectuent normalement selon le Responsable du volet crédit. Il n'y a que deux cas de retard de paiement.

#### **4.4 Les demandes rejetées**

Cinquante trois (53) projets ont été rejetés par les différents comités de présélection pour des raisons diverses.

<b>Demandeurs</b>	<b>Montant Sollicité</b>	<b>Activité</b>	<b>Motif rejet</b>
1 Arame Sarr	300. 000		Inconnue instances ANHMS
2 Seydou Sarr	300. 000		Information
3 Mr et Mme M Dia	650. 000		incohérence M sollicité/ besoin projet
4 Saer Niang	200. 000		
5 Oumar Cissé	300.000		Non adhésion
6 Maboye Guèye			
7 Amadou Diédhioù	300. 000		Etude non crédible
8 Ibra Niang	110. 000		
9 Aliou Dia	300. 000		Etude non crédible
10 Ibrahima Kane	300. 000		Irrecevable
11 Diarra Mbengue	300. 000		Antécédent avec l'ANHMS
12 Gisèle Sambou	300. 000		
13 Mame M Diarra	300. 000		
14 GIE Takku Liguey	300. 000		Irrecevable
15 Serigne Diop	250. 000		Incohérence
16 Mbaye DJ Faye	270. 000		Déjà en activité
17 Mame D Diallo	170. 000		
18 Abass Faye	250. 000		
19 Chérif Yade	300. 000		
20 Jean L Ndiaye	300. 000		salarié
21 Fatou Ngom	299. 500	Mercerie	Etude non viable
22 Mamadou T	285. 000	Cinéma à domicile	Salarié
23 Awa Seck	225. 500	Restauration	Défaut de qualité

24 mamadou Coly	250. 000	Librairie Papeterie	Salarié
25 Fatou K Dièye	288. 000	Vente de poissons	Étude non viable
26 Sira C Rita sagna	212. 000	Fabriquer et vendre poupées	Etude non viable.
27 Mamadou Faye	172.500	Marécage	
28 Ousseynou Sall	200. 000	Vente de vêtements.	
29 Abdoulaye Diop	235. 000	Vente céréales et aliments de bétail	Non viabilité
30 Françoise Mendy	200. 000	Vente produits casamance	Prise en compte projet FNUAP
31 Alioune Wade	102. 000	Vente cosmétiques	Identif et vérif lieu
32 Ousmane guèye	260. 000	Unité transport (charrette)	Détournement fonds coopérative
33 Mor Ndiaye	300. 000	Vente objets d'art	Bénéficie d'1 financ ASACASG
34 Souleymane Sène	212. 000	Vente matériel électro	Différente activité pratiquée
35 Elh oumou Diaw	300. 000	Vente poisson fumé	Non maîtrise activité prix erronés
36 Yaya Ba	261. 200	Vente denrées alim	Age, lui rechercher 1 recours
37 Sérou Diop	205. 040	Vente café	A mettre en rapport avec Nestlé par l'ANHMS
38 Mamadou L Dramé	191. 150	Vente denrées alim	Voir charge de location
39 Boubacar Sène	500. 000	Animation	Plafond dépassé
40 Ousmane Gadiaga	195. 000	Vente cosmétique	Voir charge location
41 Seydou Wane			
42 papa Guèye Diagne	281. 000		Etude technique peu fiable
43 sidy Fall			

44 Samba K Séye			Incohérence 2 objets (baby foot et thé)
45 Fatou Mbaye			Etude non fiable
46 Aïssatou Bâ			Etude non fiable
47 Mamadou Guèye	122. 500		Rejeté par vieillesse
48 Mamadou Samb			Incompétence par rapport à la localisation
49 Cheikh T Sembene	273. 800		Etude financière non fiable
50 Ousmane T Diallo	204. 750		Inadéquation formation/activité
51 Mame F Mbengue	147. 200		Pris en charge par le projet ado du FNUAP
52 Ababacar Ndir	234. 500		Financé par ADPES d'un montant de 800. 000F
53 Mamadou B Fall			En cours de formation au centre

Source : projet

Ces projets rejetés le sont définitivement , il n'y a pas de recours possible. 26 % des demandes de crédits ont été rejetés. Ce taux nous semble important dans la mesure où ce ne sont pas les demandeurs eux-mêmes qui font les projets. Des animateurs ont été sensibilisés sur le volet crédit dans le dessein informer à leur tour les membres de leur département et monter pour eux les projets. Certains manquements ou insuffisances, voire des incohérences notés dans certains dossiers leur sont imputables. En effet, des dossiers rejetés parce que le demandeur est inconnu des instances de l' ANHMS, parce qu'il est un salarié, ou bénéficie déjà d'un prêt ailleurs ou bien parce qu'il a demandé une somme supérieure au plafond fixé, ne devraient même pas arrivé au niveau du comité de présélection.

Cela montre aussi d'une certaine manière, que les informations sur le crédit ne sont pas bien passées. Bien que leur prêt ne soit pas accordé, certains demandeurs ont plus de chance, leur projets n'ont pas été rejetés mais ajournés.

#### 4.4 Les demandes ajournées

<b>Demandeurs</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Activité</b>	<b>Motif ajournement</b>
<b>1 Fatou Ngom</b>	300. 000		Manque information
2 Mbayabg Ndiaye	150. 000		Manque information
<b>3 Badara Gning</b>	300. 000		Absence de pro format
4Oumar Mbengue	250. 000		Dossier confus
5 Abdoulaye Diop	480. 000		A dépassé limite
6 Abdou Mar	300. 000		Manque information
7 Ngane TINE	300. 000		Information
8 Boury N'gome	200. 000		Période non favorable
<b>9 Mamadou Bâ</b>	300. 000		incohérence
10 Maïmouna Bâ	10. 000. 000		Manque information
11 Djiby Thiam	300. 000		Information
<b>12 Diamil&amp;Serigne GIE</b>	1. 343. 000		Pour formaliser le GIE
13 Bassirou Basse	250. 000		
14 Babacar Sakho	290. 000		
15 GIE Wakeur M	1. 150. 000		A vérifier
16 Aïda Guèye Samb	200. 000		
17 Fatou Sy Sarr	200. 000		
18 Fatou Fodé Kane	200. 000		
19 Ousmane Niang	300. 000		
20 GIE Djamil Services	1. 170. 000	Télé Services	Non formulation en GIE
21 Ibrahima SY	229. 000	Montage lunette	Plus amples informations activité
22 Denis coly	218. 500	Cordonnerie	Détail prix matières premières
23 Abdoulaye Ngom	286. 900	Vente denrées alim	

24 Souleymane Biaye et Abdoulaye Guèye	692. 500	Cordonnerie	Formulation en GIE
25 Abdoulaye Bâ	256. 500	Vente de friperie	Inconnu de la section départementale
26 Abdoulaye Ndiaye	127. 500	Cordonnerie	Etude non fiable (reprendre l'étude)
27 Birame Loum	50. 000	Vente lunette	Etude à revoir
28 Modou Diop	219. 500	Unité avicole	Période non favorable
29 Mame Kor Faye	255. 000	Vente aliments bétails	Se rapprocher section de Pikine
30 Mbène Diagne	90. 000	Vente de bijoux	Revoir étude
31 Badara Lèye	275. 000	Vente articles divers	Inconnu section Rque
32 Moussa Nguirane	272. 000	Vente cheveux	Expérience opportunité de la peau
33 Ibrahima Dieng	223. 000	Atelier couture	En cours de formation
34 Ibrahima Sarr	209. 600	Elevage avicole	Période non favorable
35 Ibrahima KH Faye	293. 050	Vente denrées alim	Etude incohérente
36 Baba G Ly	191. 750	Vente denrées alim	Revoir étude
37 Alassane MB	191. 750	Vente denrées alim	Etude non fiable
38 Ibrahima Fall			Revoir sécurité atelier étude de projet
39 Ibrahima Sy	229. 000	Montage de lunettes	Complément info
40 Oumar Diamahka	113. 550	Vente denrées alim	Revoir l'étude
41 Aïda Diouf	277. 500	Vente articles divers.	Revoir l'étude
42 Almamy D	198. 000		Plus d'information sur le promoteur
43 Bathe Sow.	200. 250		Revoir étude financière
44 Maty Faye	125. 000		Etude du projet non fiable
45 Arame Sarr	300. 000		Manque formation
46 Mame A Thiarré	127. 144		Revoir activité

47 Mame Nd Ndiaye	267. 500		Inadéquation formation/activité
-------------------	----------	--	---------------------------------

Source : projet

#### IV 4 Les demandes ajournées

Demandeurs	Montant sollicité	Activité	Motif ajournement
<b>1 Fatou Ngom</b>	300. 000		Manque information
2 Mbayabg Ndiaye	150. 000		Manque information
<b>3 Badara Gning</b>	300. 000		Absence de pro format
4Oumar Mbengue	250. 000		Dossier confus
5 Abdoulaye Diop	480. 000		A dépassé limite
6 Abdou Mar	300. 000		Manque information
7 Ngane TINE	300. 000		Information
8 Boury N'gome	200. 000		Période non favorable
<b>9 Mamadou Bâ</b>	300. 000		incohérence
10 Maïmouna Bâ	10. 000. 000		Manque information
11 Djiby Thiam	300. 000		Information
<b>12 Diamil&amp;Serigne GIE</b>	1. 343. 000		Pour formaliser le GIE
13 Bassirou Basse	250. 000		
14 Babacar Sakho	290. 000		
15 GIE Wakeur M	1. 150. 000		A vérifier
16 Aïda Guèye Samb	200. 000		
17 Fatou Sy Sarr	200. 000		
18 Fatou Fodé Kane	200. 000		
19 Ousmane Niang	300. 000		
20 GIE Djamil Services	1. 170. 000	Télé Services	Non formulation en GIE
21 Ibrahima SY	229. 000	Montage lunette	Plus amples informations activité
22 Denis coly	218. 500	Cordonnerie	Détail prix matières premières
23 Abdoulaye Ngom	286. 900	Vente denrées alim	

24 Souleymane Biaye et Abdoulaye Guèye	692. 500	Cordonnerie	Formulation en GIE
25 Abdoulaye Bâ	256. 500	Vente de friperie	Inconnu de la section départementale
26 Abdoulaye Ndiaye	127. 500	Cordonnerie	Etude non fiable (reprendre l'étude)
27 Birame Loum	50. 000	Vente lunette	Etude à revoir
28 Modou Diop	219. 500	Unité avicole	Période non favorable
29 Mame Kor Faye	255. 000	Vente aliments bétails	Se rapprocher section de Pikine
30 Mbène Diagne	90. 000	Vente de bijoux	Revoir étude
31 Badara Lèye	275. 000	Vente articles divers	Inconnu section Rque
32 Moussa Nguirane	272. 000	Vente cheveux	Expérience opportunité de la peau
33 Ibrahima Dieng	223. 000	Atelier couture	En cours de formation
34 Ibrahima Sarr	209. 600	Elevage avicole	Période non favorable
35 Ibrahima KH Faye	293. 050	Vente denrées alim	Etude incohérente
36 Baba G Ly	191. 750	Vente denrées alim	Revoir étude
37 Alassane MB	191. 750	Vente denrées alim	Etude non fiable
38 Ibrahima Fall			Revoir sécurité atelier étude de projet
39 Ibrahima Sy	229. 000	Montage de lunettes	Complément info
40 Oumar Diamahka	113. 550	Vente denrées alim	Revoir l'étude
41 Aïda Diouf	277. 500	Vente articles divers.	Revoir l'étude
42 Almamy D	198. 000		Plus d'information sur le promoteur
43 Bathe Sow.	200. 250		Revoir étude financière
44 Maty Faye	125. 000		Etude du projet non fiable
45 Arame Sarr	300. 000		Manque formation
46 Mame A Thiarré	127. 144		Revoir activité

47 Mame Nd Ndiaye	267. 500		Inadéquation formation/activité
-------------------	----------	--	------------------------------------

Source : projet

Lorsque qu'une demande est ajournée, cela signifie soit que le projet a été mal élaboré, soit qu'il y a des insuffisances qu'il faut corriger ou des clarifications à apporter . Dans tous les cas, le demandeur pourra représenter à nouveau son projet de financement. D'ailleurs, nous avons remarqué que des personnes dont la demande avait été ajournée en mars 2003 par exemple, ont vu leur demande accordée en juillet . En effet, sur les vingt cinq (25) demandes de financement acceptées au mois de juillet, cinq (5) ont été ajournées en mars. Parmi les trente six (36) demandes de financement accordées en septembre, onze (11) ont été ajournées soit en mars, soit en juillet.

Cela prouve que les participants n'abandonnent pas facilement car l'obtention du crédit est important pour eux. A la lecture des motifs d'ajournement et même du nombre de dossiers ajournés, on peut dire qu'il y a encore beaucoup de choses à faire au niveau de la sensibilisation. Apparemment, il y a une certaine insuffisance voir une incompréhension concernant le volet crédit du projet.

## **5. Les blocages notés**

A cause de leurs faibles moyens économiques, les personnes handicapés n'avaient pas accès aux institutions de financement. Le crédit est donc quelque chose de nouveau pour eux , d'où leur méfiance. Leur méconnaissance du secteur a posé le problème du crédit.

L'activité commerciale est prisée par les demandeurs. Presque tous veulent faire du commerce. Certaines personnes financées pour faire un autre type d'activité l'abandonnent pour faire du commerce. Dans ce lot figurent des personnes formés au centre.

## **6. Bilan du projet**

Prévu pour durer trois (3) ans, le Projet d'appui à l'insertion ou la réinsertion des handicapés moteurs doit normalement prendre fin en avril deux mille quatre

(2004). A quelques mois donc de la clôture, nous pouvons faire une esquisse de bilan .

### 6.1 Au niveau de la formation

D'après les chiffres que nous avons recueillis auprès du Responsable de la formation, quelques deux cent quatre-vingt quinze (295) handicapés moteurs ont été formés au centre depuis novembre deux mille un (2001) . On peut en déduire donc que l'objectif de trois cent (300) handicapés est presque atteint. Comme nous n'avons pas la répartition par sexe des cinquante (50) personnes formées en informatique, nous ne pouvons donner le nombre exact d'hommes ou de femmes formés dans le cadre du projet. Tout ce qu 'on peut affirmer, c'est que concernant les apprenants en informatique, on peut dénombrer cent cinquante cinq (155) femmes contre soixante dix (70) hommes. Donc, globalement, le projet a formé un peu moins de deux cent (200) femmes et moins d'une centaine d'hommes.

Le Chargé de la formation qualifie le bilan de son secteur de passable pour deux raisons principales : il n'était pas là lors du démarrage en novembre deux mille un (2001) et les formateurs n'avaient pas la pédagogie nécessaire. En effet, pour la formation des premières promotions, les responsables du projet s'étaient approchés de la Chambre des métiers de Dakar pour trouver des personnes capables d'assurer les formations . Ils pensaient qu 'en faisant appel à de professionnels de la formation, les résultats seraient satisfaisants. Pour eux, il fallait un apprentissage par la pratique , ce qui ne nécessitait pas de véritables formateurs. Cette option a engendré des difficultés car les personnes choisies surestimaient leurs valeur (marchande) tandis que les enseignements n'étaient pas concluants. La formation des premières promotions laissait à désirer.

Les responsables ont alors rectifié le tir en nouant des partenariats avec des structures comme l'IEC, la SATECH, le CFA , l'ACS...Grâce à ces nouveaux partenaires, les formations ont été assurées en deux mille trois (2003) par des formateurs de profession. Ce qui a engendré des résultats plutôt satisfaisants. Mieux, les apprenants pourront bénéficier de stage pratique dans les structures agréées par les partenaires.

Le bilan de la formation pourrait être meilleur à l'issue du niveau II. Cette session de formation supplémentaire de quatre (4) mois est organisée en faveur des apprenants des différentes promotions qui n'ont pu obtenir leur diplôme. Cette nouvelle session est aussi ouverte aux apprenantes des premières promotions, notamment en coiffure, qui réclamaient un renforcement des connaissances, parce qu'à leurs yeux les dernières formées ont reçu une formation plus riche que la leur. Ainsi, il y aura trente (30) apprenants en cordonnerie et dix apprenants pour chaque filière en coiffure et teinture.

Pour la cordonnerie où l'ensemble des apprenants des deux promotions suit le niveau II, les cours ont été déplacés au niveau du CFA . Les apprenants doivent signer une fiche d'engagement au contenu suivant :

Le premier volet du projet d'appui à l'insertion des handicapés moteurs à atteint son objectif en permettant à tous ces handicapés moteurs d'avoir aujourd'hui un métier rentable . Ils peuvent désormais faire autre chose que mendier au niveau des feux rouges de Dakar.

## 6.2 Au niveau de l'insertion par le micro crédit

A quelques mois de sa clôture, le projet COOPI a permis l'insertion d'une centaine de personnes dont quarante sept (47) formés par le projet même. Ces personnes ont bénéficié d'un crédit par le biais du Crédit Mutuel du Sénégal pour un montant global de vingt deux (22) millions de francs CFA. On est donc très loin de l'objectif du projet concernant ce volet qui était d'insérer cinq cent (500) handicapés moteurs dont trois cent (300) formés par le projet avec une enveloppe de quatre vingt (80) millions de francs CFA. Ce constat est lié à plusieurs situations.

Premièrement les financements ont démarré en juin , soit un retard de cinq (5) mois. Certaines personnes qui étaient intéressées, lasses d'attendre, ont sans doute perdu patience et se sont peut être tournées vers d'autres voies.

Deuxièmement, seule une infime partie des personnes formées au centre sollicitent un crédit. Pourtant, selon Monsieur Thiendella FALL<sup>-</sup>, cela ne doit pas s'expliquer par manque d'information, pour la bonne raison que les handicapés

---

<sup>-</sup> Assistant cordonnateur du projet.

moteurs de Dakar ont été informés sur tout ce qui touche ce volet. Le problème doit probablement provenir du fait que ces personnes n'ont pas encore une idée claire sur la manière d'opérer leur insertion. On ne démarre pas une activité tête baissée. Il est essentiel de mûrir l'idée, de bien étudier la rentabilité de l'activité, le lieu d'exercice, le coût financier.... Ces personnes veulent sans doute tout mettre en œuvre avant de déposer leur demande. C'est peut être ce qui explique que les anciens apprenants ne se bousculent pas encore pour demander un prêt.

La majeure partie des demandeurs de crédit sont d'après Monsieur FALL des membres qui n'ont pas encore milité pendant deux (2) ans au sein de l'ANHMS. Dans ce cas, on est enclin à se demander pourquoi les membres les plus anciens , ceux qui ont longtemps lutté et réclamé un avenir meilleur pour les personnes handicapées motrices ne se manifestent pas.

Force est d'accepter que nous sommes dans un pays où l'idée de crédit avec intérêt fait encore un peu peur. Les gens sont réticents à demander un crédit par crainte de ne pouvoir rembourser et s'attirer des ennuis, notamment judiciaires, si l'activité dans laquelle l'argent a été investi n'a pas produit les effets escomptés.

Force aussi est de reconnaître , eu égard à la situation, que nous n'avons pas été en mesure de dire réellement comment se déroule l'insertion des personnes financées. Les premiers crédits ont été octroyés en juin, les bénéficiaires étaient donc dans une phase de démarrage, de mise en place de leur activité. Aussi, le Chargé du volet micro crédit n'a pu nous donner à temps voulu les renseignements sur les personnes financées, leurs activités, parce qu'il ne les détenaient pas. .. Ce n'est que bien plus tard que nous avons obtenu ces données par l'Assistant coordonnateur. Au niveau même du projet, les visites sur le terrain pour superviser l'insertion des bénéficiaires à travers le déroulement de leur activité de crédit, ont commencé en décembre. Monsieur DIALLO- nous avait bien avertie que l'évaluation sera faite six mois après l'octroi des premiers financements, ce qui correspond à la période de décembre .

Au niveau de l'insertion des handicapés moteurs, il y a encore beaucoup de chemin à faire. Jusqu'à présent, le crédit semble être la seule voie de recours pour assurer leur insertion . A notre connaissance, à part une femme formée dont une

---

- Chargé du volet micro crédit

ONG s'est attaché les services dans le cadre d'un voyage , aucun des handicapés formés au centre n'a pu trouver un emploi. Le crédit semble être actuellement un bon moyen d'assurer l'insertion socio-économique des personnes handicapées. Gageons donc que les bénéficiaires sauront profiter de l'opportunité qui leur est offerte à travers un budget de plusieurs millions. A la fin du projet, les membres de l'ANHMS pourront continuer à bénéficier de crédit car le restant du budget crédit sera toujours à leur disposition.

### 6.3 Au niveau global

Le Projet d'appui à l'insertion ou la réinsertion des personnes handicapées moteurs a connu des blocages et des insuffisances qui ont rendu difficile son exécution. L'implantation du projet au siège de l'ANHMS a constitué un blocage permanent. Des locaux réservés uniquement au projet auraient pu être construits au niveau du siège car, ce n'est pas l'espace qui faisait défaut. cela n'a pas été le cas.

Pour nous qui connaissons l'association avant l'arrivée du projet, cela n'a pas été difficile de faire la distinction entre le personnel du projet et les personnes présentes au nom de l'association , ce qui n'est pas évident pour un non habitué des lieux.

L'organisation et la gestion plus ou moins informelle du projet a constitué une deuxième source de blocage. L'arrivée du projet n'a pas changé les habitudes. Comme le dit le Coordonnateur adjoint, tout le monde avait accès partout et en tout temps.

Le projet n'a pas démarré sur des bases solides, dans la mesure les responsables, aussi bien du côté de l'ANHMS que de celui de COOPI n'avaient pas établi dès le départ des modes de fonctionnement claires. D'abord , le choix de former en priorité des handicapés issus de la mendicité, alors que ce n'est pas ce qui était prévu, a causé des désagréments. Les anciens mendians réclamaient des frais compensatoires de restauration et de transport, car c'est en mendiant qu'ils réglaient ces problèmes. Comme ces frais n'étaient pas prévus dans le budget de fonctionnement du projet , les deux partenaires (ANMHS et COOPI) ont dû trouver une solution :

- Pour COOPI, en organisant des manifestations publiques en Italie pour recueillir des fonds
- Pour l'ANHMS, en recherchant des partenaires locaux comme l'Etat.

Malgré tout, la pise en charge des frais de transport n'a pu continuer , les responsables ont dû supprimer cette faveur pour certaines filières et réduire la somme allouée pour d'autres.

Ensuite, les deux partenaires n'ont pas jugé nécessaire de se rapprocher des structures de formation, pour recruter leurs formateurs sur des bases claires et établir des programmes solides. Le responsable actuel de la formation n'a pas participé à l'élaboration des programmes encore moins au recrutement des formateurs.

En somme, les initiateurs, surtout du côté de l'ANHMS, ont voulu mettre en avant, comme le dit Monsieur Thiendella FALL, leur militantisme. C'est la première fois que l'ANHMS participe à un projet d'une telle envergure, ce qui explique cet amateurisme.

Le coordonnateur italien du projet a été relevé par COOPI et depuis lors, c'est la représentante résidente de l'ONG qui assure la coordination.

Malgré toutes les difficultés que nous avons soulevées, l'assistant coordonnateur du Projet d'appui à l'insertion des handicapés moteurs apprécie positivement l'expérience. En trois (3) ans d'existence, le projet a mis au jour des problèmes au niveau de l'association qui n'ont pu être décelés en vingt (20) ans de fonctionnement. Ces problèmes ont pour noms : manque de bonne gouvernance, manque d'appui de l'Etat, défaut organisationnel.

## **CONCLUSION**

Aujourd’hui, les autorités de tous bords, étatiques, religieuses, municipales fustigent le spectacle qui nous est offert au niveau des feux rouges de la capitale. C'est comme qui dirait les lieux de préférence des handicapés. Cette situation dérange . Les handicapés sont taxés de fainéants, ce à quoi ils rétorquent qu'ils n'ont pas d'autres choix. La meilleure manière de changer ce portrait robot de Dakar, c'est d'étudier le processus qui l'a engendré.

Les handicapés représentent selon les chiffres du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de mille neuf cent quatre vingt huit (1988) cent vingt deux mille six cent quarante (122. 640) personnes au Sénégal dont trente deux mille quatre vingt dix moteurs (32.090) moteurs. Ils constituent en quelque sorte une population distincte de la grande population sénégalaise. Les handicapés, les moteurs en particuliers, vivent dans la société sénégalaise sans en faire partie réellement . Autrement dit, ils sont exclus de tous les domaines de la vie sociale et économique car, les enfants sont sous-scolarisés et les adultes non qualifiés et sans emploi.

L'insuffisance de scolarisation des enfants handicapés moteurs est liée en grande partie aux préjugés sociaux, à l'inaccessibilité des écoles.

Le manque de qualification professionnelle et l'exclusion du marché de l'emploi résultent de leur persuasion par l'entourage de leur inaptitude totale, de l'inaccessibilité des centres de formation et des formations elles-mêmes, de la non prise en compte des handicapés dans la législation du travail, et de l'inaccessibilité au crédit.

Faiblement instruites, non qualifiées et non productives, les personnes handicapés se retrouvent totalement dépendantes des autres pour leur survie. Mais la survenue de la crise économique dans les années quatre vingt (1980) va leur imposer de trouver une solution pour subvenir à leurs besoins. Car, désormais dans les familles tous les membres doivent être productifs, les éternels consommateurs

ne sont plus tolérés. Désenparés, les handicapés , les moteurs en premier lieu, ont eu recours à la mendicité.

Cette situation aurait pu être évitée si l'Etat du Sénégal avait appliqué la quinzième Règle des Nations unies pour l'égalisation des chances des handicapés, en créant le cadre législatif qui aurait conduit à l'adoption de mesures destinées à garantir la pleine participation des handicapés et à leur assurer des chances véritablement égales. Il a fallu donc qu'une ONG comme COOPERAZIONE INTERNAZIONALE, en partenariat avec l'Association Nationale des Handicapés Moteurs du Sénégal se substitue quelque peu à l'Etat du Sénégal, en initiant le Projet D'appui à l'insertion ou la réinsertion socio- économique des personnes handicapées motrices dans la ville de Dakar. L'initiative de l'ONG italienne et de la plus grande association sénégalaise de personnes handicapés reposait sur trois volets dont deux clés :

- la formation professionnelle de trois cents cent (300) handicapés moteurs
- l'insertion par le micro crédit de cinq cent (500) handicapés moteurs dont les trois cent formés par le projet.

Ainsi durant trois ans, deux cent quatre vingt quinze (295) handicapés moteurs ont eu la possibilité d'apprendre des métiers rentables comme la coiffure, la teinture, la cordonnerie, la maintenance informatique, la couture, la fabrication de poupées et l'électronique. En outre, cent un (101) membres de l'ANHMS, dont quarante sept (47) formés par le projet, ont été insérés en bénéficiant d'un crédit.

L'insertion des handicapés moteurs relève d'un processus de plusieurs étapes dont elle est la dernière. L'apprentissage d'un métier et le crédit sont à ce jour les seuls moyens d'y parvenir car, le vide juridique n'a pas encore été comblé en matière d'éducation et d'emploi de la part de l'Etat.

Bien que le projet n'ait pas atteint la totalité de ses objectifs, notamment en ce qui concerne l'insertion, il a montré une des voies à suivre aux autorités étatiques en particulier pour mettre fin à la mendicité des personnes handicapées.

Un proverbe chinois dit qu'il ne faut pas donner chaque jour du poisson à une personne , il faut lui apprendre à pêcher . On peut aussi dire qu'il ne sert à rien de toujours assister les handicapés, leur faire des dons très médiatisés. Il est

nécessaire de leur permettre d'aller à l'école, de bénéficier d'une formation, de travailler pour prendre en main leur destin et ainsi contribuer au développement socio économique du Sénégal.

